

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>17/09/2020</i>	Séance du Jeudi 10 Septembre 2020 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
--	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 10 Septembre 2020 à 18h15 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 16/07/2020

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
Madame la Présidente :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Yves MAURICE secrétaire de séance
- approuve le procès-verbal du Conseil du 16/07/2020

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 00.1 – Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire

Le Conseil de Communauté installe Mme Agnès MARTIN en qualité de Conseillère Communautaire représentant la Ville de Besançon.

↳ R. 0.2 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.3 - Droit à la formation des élus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les orientations proposées en matière de formation des élus,
- l'inscription au budget de la somme de 11 000€. Cette ligne budgétaire pourra être abondée en tant que besoin, dans la limite réglementaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.4 - Régime des délibérations du Conseil Communautaire - Nominations et présentations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de ne pas procéder au scrutin secret pour les différentes désignations à intervenir au cours de cette séance, ainsi que pour toute la durée du mandat, sauf obligation législative ou réglementaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.5 - Création des commissions thématiques, des commissions élargies et du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des règles d'organisation et de fonctionnement des commissions communautaires qui seront précisées dans le Règlement Intérieur de GBM,
- se prononce favorablement sur la création des commissions et sur leur champ de compétence.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.6 - Désignation des conseillers de GBM dans les commissions thématiques et au Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

- Commission 1 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Titulaires
Gabriel BAULIEU
Christophe LIME
Fabrice TAILLARD
Marie-Jeanne BERNABEU
Olivier GRIMAITRE
Denis JACQUIN
Frank LAIDIÉ
Élise AEBISCHER
Kévin BERTAGNOLI
Jean-Claude CONTINI
Jean-Marc JOUFFROY
Jacques KRIEGER
Marie LAMBERT
Claude MAIRE
Anthony POULIN
Franck RACLOT
Jean SIMONDON

- Commission 2 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Titulaires
Nicolas BODIN
Benoît VUILLEMIN
Sébastien COUDRY
Frédérique BAEHR
François BOUSSO
Hasni ALEM
Catherine BOTTERON
Philippe CHANEY
Julie CHETTOUH
Laurent CROIZIER
Valérie DRUGÉ
Ludovic FAGAUT
Daniel GAUTHEROT
Jean-Pierre JANNIN
Valérie MAILLARD
Laurence MULOT
Anne OLSZAK
Didier PAINEAU

Commission 3 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Titulaires
Pascal ROUTHIER
Marie ÉTÉVENARD
Anne BENEDETTO
Loïc ALLAIN
Agnès MARTIN
Patrick AYACHE
Florent BAILLY
Henri BERMOND
Pascale BILLEREY
Roger BOROWIK
Patrick CORNE
Valérie HALLER
Myriam LEMERCIER
Jamal-Eddine LOUHKIAR
Jean-François MÉNESTRIER
Jean-Hugues ROUX
Maryse VIPREY
Sylvie WANLIN

- Commission 4 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Titulaires
Lorine GAGLILOLO
Daniel HUOT
Serge RUTKOWSKI
Gilles ORY
Françoise PRESSE
Hélène ASTRIC
Guillaume BAILLY
Jean-Marc BOUSSET
Fabienne BRAUCHLI
Jean-Michel CAYUÉLA
Annaïck CHAUVET
Cyril DEVESA
Jean-Emmanuel LAFARGE
Damien LEGAIN
Olivier LEGAIN
Bernard LOUIS
Philippe PERNOT
Romain VIÉNET

- Commission 5 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Titulaires
Yves GUYEN
Marie ZÉHAF
Gilbert GAVIGNET
Franck BERNARD
René BLAISON
Émile BOURGEOIS
Nathalie BOUVET
Philippe CRÉMER
Benoît CYPRIANI
Nadine DUSSAUCY
Vincent FIÉTIER
Pierre-Charles HENRY
Damien HUGUET
Annick JACQUEMET
Thomas JAVAUX
Cédric LINDECKER
André TERZO
Claude VARET

Commission 6 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Titulaires
Catherine BARTHELET
Aurélien LAROPPE
Jean-Paul MICHAUD
Marcel FELT
Nathan SOURISSEAU
Jacques ADRIANSEN
Lucie BERNARD
Alain BLESSEMAILLE
Julie BOUCON
Claudine CAULET
Martine DONEY
Jean-Marc FAIVRE
Sadia GHARET
Martine LÉOTARD
Patrick OUDOT
Yannick POUJET
Hugues TRUDET

- Commission 7 : Proximité, santé, culture et sports

Titulaires
Michel JASSEY
Christian MAGNIN-FEYSOT
Yves MAURICE
Ludovic BARBAROSSA
Aline CHASSAGNE
Pierre CONTOZ
Françoise GALLIOU
Abdel GHEZALI
Carine MICHEL
Marie-Thérèse MICHEL
Daniel PARIS
Thierry PÉTAMENT
Karima ROCHDI
Philippe SIMONIN
Juliette SORLIN
Gilles SPICHER

Désignation des conseillers de GBM au Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

TITULAIRES (24)	SUPPLEANTS (8)
Anne VIGNOT	Nicolas BODIN
Gabriel BAULIEU	Catherine BARTHELET
Yves GUYEN	Serge RUTKOWSKI
Michel JASSEY	Gilles ORY
Pascal ROUTHIER	
Jean-Paul MICHAUD	Marie-Jeanne BERNABEU
Benoît VUILLEMIN	Daniel HUOT
Christian MAGNIN-FEYSOT	
Frédérique BAEHR	
Guillaume BAILLY	
Ludovic BARBAROSSA	
Nathalie BOUVET	
Fabienne BRAUCHLI	
Jean-Marc FAIVRE	
Denis JACQUIN	
Frank LAIDIÉ	
Christophe LIME	
Claude MAIRE	
Yves MAURICE	
Jean-François MÉNESTRIER	
Anthony POULIN	
Gilles SPICHER	
Fabrice TAILLARD	
Marie ZEHAF	

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne les Conseillers Communautaires dans les commissions thématiques
- désigne 24 titulaires et 6 suppléants pour représenter GBM au Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.7 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Création et désignation des membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de GBM ~~et fixe le nombre de ses membres,~~
- fixe le nombre de ses membres à 8 représentants de GBM et 8 représentants d'associations locales à la CCSPL.

8 représentants de GBM
Marie ZEHAF
Daniel HUOT
Christophe LIME
Lorine GAGLIOLO
Serge RUTKOWSKI
Nicolas BODIN
François BOUSSO
Olivier GRIMAITRE

8 représentants d'associations d'usagers
Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Bisontine (AUTAB) : Patrick NOBLET
Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) : Danielle LEROY-ABOUDA
ASCOMADE : Justine PEGUET
Association des Paralysés de France : Bernard AVON
MEDEF Doubs : Daniel GANAHL
UFC Que Choisir : Jean-Pierre COURTEJAIRE
UDAF : Jean-Marie DELACHAUX
Confédération Nationale du Logement : Alain GENOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.8 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Création et désignation des membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de GBM,
- désigne l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante comme membres de la CLECT,
- autorise la collaboration permanente du Trésorier de GBM, en qualité d'expert auprès de la CLECT,
- approuve les règles de fonctionnement de la CLECT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.9 - Désignation de représentants de GBM dans différents Syndicats Mixtes (SM)

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 8 titulaires et les 8 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI).

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Nicolas BODIN	Frédérique BAEHR
Benoît VUILLEMIN	Anne OLSZAK
Marcel FELT	Valérie MAILLARD
Yves GUYEN	Catherine BOTTERON
Anne VIGNOT	Jean-Pierre JANNIN
Catherine BARTHELET	Yves MAURICE
Christian MAGNIN-FEYSOT	Didier PAINEAU
Sébastien COUDRY	Valérie DRUGE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat Mixte Lumière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 4 titulaires et les 4 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte Lumière.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Nicolas BODIN	Benoît VUILLEMIN
Sébastien COUDRY	François BOUSSO
Yves GUYEN	Marie ETEVENARD
Catherine BARTHELET	Marcel FELT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires et les 3 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV).

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Jean-Paul MICHAUD	Yves GUYEN
Marie ZEHAF	Vincent FIETIER
Benoît VUILLEMIN	Cédric LINDECKER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires et les 6 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Michel JASSEY	Yves MAURICE
Benoît VUILLEMIN	Jean-Pierre JANNIN
Pierre CONTOZ	Jean SIMONDON
Vincent FIETIER	Martine DONEY
Aline CHASSAGNE	Françoise PRESSE
François BOUSSO	Olivier GRIMAITRE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF)

A l'unanimité le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires et les 2 suppléants suivants pour représenter GBM au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF).

Titulaires	Suppléants
Anne VIGNOT	Anthony POULIN
Gabriel BAULIEU	Nathan SOURISSEAU
Catherine BARTHELET	
Marie ZEHAF	
Michel JASSEY	
Nicolas BODIN	

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine - SMSCoT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 48 titulaires et les 48 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Hasni ALEM	André TERZO
Loïc ALLAIN	Patrick CORNE
Hélène ASTRIC	Nadine DUSSAUCY
Patrick AYACHE	Olivier LEGAIN
Frédérique BAEHR	Carine MICHEL
Florent BAILLY	Gabriel BAULIEU
Catherine BARTHELET	Jean-Marc BOUSSET
Lucie BERNARD	Henri BERMOND
Kévin BERTAGNOLI	Élise AEBISCHER
Alain BLESSEMAILLE	Christian MAGNIN-FEYSOT
Nicolas BODIN	Juliette SORLIN
Catherine BOTTERON	Ludovic BARBAROSSA
Nathalie BOUVET	Karima ROCHDI
Jean-Michel CAYUÉLA	Roger BOROWIK
Philippe CHANEY	Philippe SIMONIN
Sébastien COUDRY	Julie CHETTOUH
Benoît CYPRIANI	Jean-Emmanuel LAFARGE
Martine DONEY	Vincent FIÉTIER
Ludovic FAGAUT	Guillaume BAILLY
Lorine GAGLIOLO	Marie-Thérèse MICHEL
Sadia GHARET	Christophe LIME
Olivier GRIMAITRE	Gilles SPICHER
Yves GUYEN	Marcel FELT
Jean-Pierre JANNIN	Hugues TRUDET
Michel JASSEY	Franck BERNARD
Jean-Marc JOUFFROY	Annick JACQUEMET
Jacques KRIEGER	Bernard LOUIS
Aurélien LAROPPE	François BOUSSO
Damien LEGAIN	Jacques ADRIANSEN
Martine LÉOTARD	Françoise GALLIOU
Valérie MAILLARD	Thomas JAVAUX
Jean-Paul MICHAUD	Marie-Jeanne BERNABEU
Laurence MULOT	Julie BOUCON
Anne OLSZAK	Denis JACQUIN
Patrick OUDOT	Gilles ORY
Daniel PARIS	Claude MAIRE
Philippe PERNOT	Daniel GAUTHEROT
Thierry PÉTAMENT	Jean-Marc FAIVRE
Anthony POULIN	Damien HUGUET
Françoise PRESSE	Annaïck CHAUVET
Franck RACLOT	Jean-Claude CONTINI
Pascal ROUTHIER	Didier PAINEAU
Jean-SIMONDON	Frank LAIDIÉ
Nathan SOURISSEAU	Valérie HALLER
Fabrice TAILLARD	René BLAISON
Claude VARET	Marie LAMBERT
Benoît VUILLEMIN	Pierre CONTOZ
Marie ZÉHAF	Sylvie WANLIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 titulaires et les 5 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Gilles ORY	Bernard LOUIS
Christophe LIME	Olivier LEGAIN
Patrick OUDOT	Daniel HUOT
Serge RUTKOWSKI	Hélène ASTRIC
Philippe PERNOT	Françoise PRESSE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 titulaires et les 5 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Gilles ORY	Serge RUTKOWSKI
Christophe LIME	Frank LAIDIE
Lorine GAGLIULO	Françoise PRESSE
Benoît VUILLEMIN	Jean-Michel CAYUELA
Jean SIMONDON	Jean-Pierre JANNIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 15 titulaires suivants pour représenter GBM au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Titulaires
Gabriel BAULIEU
Christophe LIME
Thibaud BINETRUY
Jean-Luc BAILLY
Jean-Louis BAULIEU
Yves ARCAMONE
Stéphen FELICE
Philippe DELEJAL
François DODANE
Françoise FUMEY
Claude MAIRE
Philippe LECLERC
Patrice JEGO
Jean-Luc BARBIER
Yves MAURICE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets - SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 33 titulaires et les 33 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets.

Titulaires	Suppléants
Élise AEBISCHER	Pascale BILLEREY
Guillaume BAILLY	Jean-Marc FAIVRE
Franck BERNARD	Patrick OUDOT
Jean-Marc BOUSSET	Catherine BARTHELET
Claudine CAULET	Fabienne BRAUCHLI
Jean-Claude CONTINI	Franck RACLOT
Sébastien COUDRY	Frédérique BAEHR
Cyril DEVESEA	François BOUSSO
Nadine DUSSAUCY	Philippe CHANEY
Vincent FIÉTIER	Jean-Pierre JANNIN
Lorine GAGLILOLO	Nathan SOURISSEAU
Françoise GALLIOU	Valérie DRUGÉ
Daniel HUOT	Cédric LINDECKER
Denis JACQUIN	Maryse VIPREY
Jean-Marc JOUFFROY	Annick JACQUEMET
Frank LAIDIÉ	Roger BOROWIK
Marie LAMBERT	Pierre-Charles HENRY
Damien LEGAIN	Jacques ADRIANSEN
Olivier LEGAIN	Gilbert GAVIGNET
Myriam LEMERCIER	Jamal-Eddine LOUHKIAR
Bernard LOUIS	Patrick CORNE
Christian MAGNIN-FEYSOT	Romain VIÉNET
Valérie MAILLARD	Loïc ALLAIN
Jean-François MÉNESTRIER	Gilles ORY
Marie-Thérèse MICHEL	Damien HUGUET
Daniel PARIS	Émile BOURGEOIS
Yannick POUJET	Julie CHETTOUH
Karima ROCHDI	Nathalie BOUVET
Jean-Hugues ROUX	Abdel GHEZALI
Serge RUTKOWSKI	Ludovic BARBAROSSA
Philippe SIMONIN	Anne OLSZAK
André TERZO	Christophe LIME
Hugues TRUDET	Pierre CONTOZ

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat mixte d'énergies du Doubs - SYDED

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 14 titulaires et les 14 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte d'énergies du Doubs.

Titulaires	Suppléants
Henri BERMOND	Denis JACQUIN
Émile BOURGEOIS	Gilbert GAVIGNET
Jean-Michel CAYUÉLA	Daniel HUOT
Patrick CORNE	Jacques KRIEGER
Yves GUYEN	Yves MAURICE
Ludovic FAGAUT	Jamal-Eddine LOUHKIAR
Lorine GAGLILOLO	Annaïck CHAUVET
Jean-Emmanuel LAFARGE	Cyril DEVESEA
Laurent CROIZIER	Gilles SPICHER
Didier PAINEAU	Jacques ADRIANSEN
Yannick POUJET	Kévin BERTAGNOLI
Franck RACLOT	Patrick OUDOT
Serge RUTKOWSKI	Catherine BOTTERON
Marie ZÉHAF	Juliette SORLIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R. 0.10 - Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés d'Economie Mixte (SEM)

Aktya

A l'unanimité, Le Conseil de Communauté:

- désigne les 4 conseillers suivants pour représenter GBM au Conseil d'Administration d'Aktya, dont 1 élu qui assurera la représentation de GBM aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- autorise ces conseillers à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SEM.

Titulaires
Anne VIGNOT
Nicolas BODIN
Gabriel BAULIEU
Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Société d'Équipement du Département du Doubs (Sedia)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne les 2 conseillers suivants pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Sedia,
- autorise ces conseillers à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SEM.

Titulaires
Anne VIGNOT
Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Batifranc

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le conseiller suivant pour représenter GBM à BATIFRANC.

Titulaire
Nicolas BODIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Besançon Logement – SAIEMB Logement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne le conseiller suivant pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAIEMB L,
- autorise ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SAIEMB L.
- approuve le projet de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général de la SAIEMB à compter du 18 septembre 2020 et pour une durée illimitée. Cette disposition s'inscrit dans le cadre du processus de fusion en cours entre les deux organismes de logement social du Grand Besançon et facilitera la convergence de la gouvernance du futur outil.

Titulaire
Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.11 - Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés Publiques Locales (SPL)

Société Publique Locale (SPL) Territoire 25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne le conseiller suivant pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Territoire 25,
- autorise ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SPL Territoire 25.

Titulaire
Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Société Publique Locale Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC, anciennement ARD)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne le conseiller suivant pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL AER BFC,
- autorise ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SPL AER BFC.

Titulaire
Nicolas BODIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Société publique locale Mobilités Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne le conseiller suivant pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté,
- autorise ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté.

Titulaire
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.12 - Désignation de représentants de GBM dans des établissements publics

Etablissements Publics de Santé

Mme Annick JACQUEMET, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les représentants de GBM suivants aux conseils de surveillance des établissements publics de santé.

Etablissements	Représentants
CHU de Besançon	Christian MAGNIN-FEYSOT
Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars	Christian MAGNIN-FEYSOT
	Jacques KRIEGER
Centre de soins des Tilleroyes	Christian MAGNIN-FEYSOT
	Jean-Hugues ROUX
Centre de Long Séjour de Bellevaux	Christian MAGNIN-FEYSOT
	Marie-Jeanne BERNABEU
Centre de soins d'Avanne-Aveney	Christian MAGNIN-FEYSOT
	Marcel FELT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les représentants suivants pour siéger au sein des établissements publics.

Etablissements publics	Titulaires	
Centre de linguistique appliqué	Benoît VUILLEMIN	
Communauté d'universités et d'établissements de l'Université de Bourgogne Franche-Comté	Anne VIGNOT	
Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques	Benoît VUILLEMIN	
Ecole supérieure du professorat et de l'éducation	Benoît VUILLEMIN	
UFR Sciences du langage de l'homme et de la société	Benoît VUILLEMIN	
UFR Sciences et techniques	Benoît VUILLEMIN	
UFR Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion	Benoît VUILLEMIN	
UFR Sciences médicales et pharmaceutiques	Benoît VUILLEMIN	
Université de Franche-Comté	Anne VIGNOT	
Université ouverte	Benoît VUILLEMIN	
Unité de promotion, de formation et de recherche des Sports	Michel JASSEY	
	Titulaires	Suppléants
Commission de recherche du conseil académique de l'UBFC	Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY
Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté	Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY
Observatoire des sciences de l'univers	Nathan SOURISSEAU	Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Agence Départementale d'Appui aux Territoires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires.

Titulaire	Suppléant
Gabriel BAULIEU	Fabrice TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Etablissement public territorial du bassin de la Saône – Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'Etablissement public territorial du bassin de la Saône – Doubs.

Titulaire	Suppléant
Gilles ORY	Christophe LIME

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Etablissement public foncier du Doubs BFC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 8 titulaires et les 8 suppléants suivants pour représenter GBM à l'Etablissement public foncier du Doubs BFC

Titulaires	Suppléants
Catherine BARTHELET	Gabriel BAULIEU
Aurélien LAROPPE	Serge RUTKOWSKI
Jean-Paul MICHAUD	Yves GUYEN
Marcel FELT	Gilles ORY
Nicolas BODIN	Françoise PRESSE
Lorine GAGLIOLO	Pascal ROUTHIER
Laurence MULOT	Thierry PETAMENT
Christophe LIME	Anthony POULIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Office Foncier Solidaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires et 3 suppléants suivants pour représenter GBM à l'Office Foncier Solidaire.

Titulaires	Suppléants
Aurélien LAROPPE	Anne BENEDETTO
Pascal ROUTHIER	Loïc ALLAIN
Catherine BARTHELET	Nicolas BODIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Grand Besançon Habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires suivants et les 8 personnes qualifiées suivantes pour représenter GBM à Grand Besançon Habitat.

Titulaires	Personnes qualifiées
Carine MICHEL	François LAIGNEAU (CDC)
Anne BENEDETTO	Jacqueline CUENOT-STALDER (Habitat 25-ADIL)
Pascal ROUTHIER	Esther MALETTE
Florent BAILLY	Djilalli SAHLAOUI
Loïc ALLAIN	Alfred M'BONGO
Jean-Hugues ROUX	Martine COMPANT
	Robert STEPOURJINE
	Laure PAVEAU (Julienne Javel-insertion)

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Habitat 25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Habitat 25.

Titulaire
Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.13 - Désignation de représentants de GBM dans différentes associations

Association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Titulaire	Suppléant
Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association des villes universitaires de France

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM l'association des villes universitaires de France.

Titulaire	Suppléant
Anne VIGNOT	Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suppléant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire	Suppléant
Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire
Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Initiative Doubs Territoire de Belfort

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Initiative Doubs Territoire de Belfort.

Titulaire	Suppléant
Nicolas BODIN	Sébastien COUDRY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon

M. O. GRIMAITRE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 10 titulaires suivants pour représenter GBM à la Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon.

Titulaires
Patrick AYACHE
Nicolas BODIN
Sylvie WANLIN
Sébastien COUDRY
Valérie MAILLARD
Valérie DRUGE
Didier PAINEAU
Jean-Pierre JANNIN
Julie BOUCON
Karima ROCHDI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Office de commerce et de l'artisanat de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'Office de commerce et de l'artisanat de Besançon.

Titulaire
Frédérique BAEHR

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pôle des Microtechniques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et les 2 suppléants suivants pour représenter GBM au Pôle des Microtechniques.

Titulaire	Suppléants
Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY
	Frédérique BAEHR

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Club des villes et territoires cyclables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Club des villes et territoires cyclables.

Titulaire
Gilbert GAVIGNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Groupement des Autorités Responsables de Transports

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires suivants pour représenter GBM au Groupement des Autorités Responsables de Transports

Titulaires
Marie ZEHAF
Yves GUYEN
Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Réseau d'échange CIVINET

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Réseau d'échange CIVINET.

Titulaire
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté (ATMO)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire
Gilles ORY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Conservatoire botanique national de Franche-Comté.

Titulaire	Suppléant
Gilles ORY	Lorine GAGLIOLO

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Energy Cities

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Energy Cities.

Titulaire
Lorine GAGLIOLO

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Réseau National des Espaces-Test Agricoles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Réseau National des Espaces – Test Agricoles.

Titulaire
Françoise PRESSE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Terres en ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Terres en ville.

Titulaire	Suppléant
Françoise PRESSE	Lorine GAGLIOLO

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Réseau des communes forestières COFOR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Réseau des communes forestières.

Titulaire	Suppléant
Lorine GAGLIOLO	Vincent FIETIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Arc Jurassien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Arc Jurassien.

Titulaire
Nathan SOURISSEAU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association TransEurope TGV Rhin Rhône Méditerranée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association TransEurope TGV Rhin Rhône Méditerranée.

Titulaire
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Mission Opérationnelle Transfrontalière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Titulaire
Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 9 titulaires suivants pour représenter GBM à l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté.

Titulaires (9 puis 8 en 2021)
Catherine BARTHELET
Lorine GAGLIULO
Pascal ROUTHIER
Nathan SOURISSEAU
Sébastien COUDRY
Gilbert GAVIGNET
Marcel FELT
Patrick AYACHE
Laurence MULOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association Départementale d'Information pour le Logement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association Départementale d'Information pour le logement.

Titulaire
Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Solidarité pour l'habitat Doubs, Côte-d'Or et Territoire de Belfort

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Solidarité pour l'habitat Doubs, Côte-d'Or et Territoire de Belfort.

Titulaire	Suppléant
Fabrice TAILLARD	Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Solidarité pour l'Habitat Doubs/AIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Solidarité pour l'Habitat Doubs/AIS

Titulaire	Suppléant
Pascal ROUTHIER	Anne BENEDETTO

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne :

- les 2 titulaires suivants pour représenter GBM à l'Office de tourisme du Grand Besançon,
- le titulaire suivant à Doubs Tourisme,
- le titulaire suivant à Bourgogne Franche-Comté Tourisme.

	Titulaires
Office de tourisme du Grand Besançon	Anne VIGNOT
	Benoît VUILLEMIN
Doubs tourisme	Benoît VUILLEMIN
Bourgogne Franche-Comté Tourisme	Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Aqua Publica Europea

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Aqua Publica Europea.

Titulaire	Suppléant
Christophe LIME	Denis JACQUIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

France Eau Publique – Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à France Eau Publique – Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Titulaire
Christophe LIME

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Titulaire	Suppléant
Christophe LIME	Serge RUTKOWSKI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association des Maitres d'Ouvrage des réseaux de chaleur AMORCE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'association des Maitres d'Ouvrage des réseaux de chaleur.

Titulaire	Suppléant
Serge RUTKOWSKI	Jean-Emmanuel LAFARGE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association des Collectivités pour la Maitrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association des Collectivités pour la Maitrise des Déchets et de l'Environnement.

Titulaire
Daniel HUOT

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Réseau des sites majeurs de Vauban

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Réseau des sites majeurs de Vauban.

Titulaire
Michel JASSEY

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Comité des Œuvres Sociales

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 4 titulaires suivants pour représenter GBM au Comité des Œuvres Sociales.

Titulaires
Gabriel BAULIEU
Fabrice TAILLARD
Jacques KRIEGER
Olivier GRIMAITRE

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association Cancéropôle Est

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'association Cancéropôle Est.

Titulaire	Suppléant
Anne VIGNOT	Christian MAGNIN-FEYSOT

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Pôle de Gérontologie et d'innovation Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Pôle de Gérontologie et d'innovation Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire
Christian MAGNIN-FEYSOT

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association des maires du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'Association des maires du Doubs.

Titulaire
Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

France Urbaine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires pour représenter GBM à France Urbaine

Titulaire
Catherine BARTHELET
Pascal ROUTHIER
Serge RUTKOWSKI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Collège Public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires et les 2 suppléants suivants pour représenter GBM au Collège Public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières

Titulaire	Suppléant
Gabriel BAULIEU	Gilles ORY
Michel JASSEY	Jean-Claude CONTINI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Association des Communautés de France (AdCF)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'Association des Communautés de France.

Titulaire
Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.14 - Désignation de représentants de GBM dans différents comités ou commissions

Commission de réforme départementale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires et les 2 suppléants suivants pour représenter GBM la commission de réforme départementale.

Titulaires	Suppléants
Gabriel BAULIEU	Jacques KRIEGER
Christian MAGNIN-FEYSOT	Fabrice TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Comité de Pilotage Charte de relogement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires suivants pour représenter GBM au Comité de Pilotage Charte de relogement.

Titulaires
Pascal ROUTHIER
Marie ETEVENARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Titulaire	Suppléant
Pascal ROUTHIER	Loïc ALLAIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Comité de rivière Vallée du Doubs et Territoire Associés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Comité de rivière Vallée du Doubs et Territoire Associés.

Titulaire
Gilles ORY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Comité de bassin Rhône et Méditerranée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Comité de bassin Rhône et Méditerranée.

Titulaire
Christophe LIME

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Comité de rivière Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Comité de rivière Ognon.

Titulaire
Gilles ORY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Schéma régional des carrières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Schéma régional des carrières.

Titulaire
Serge RUTKOWSKI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission Intercommunale des Impôts Directs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 20 titulaires et les 20 suppléants suivants pour représenter GBM à la commission Intercommunale des Impôts Directs.

Titulaires	Suppléants
Elise AEBISCHER	Agnès MARTIN
Guillaume BAILLY	Anne BENEDETTO
Claude BARTHOD-MALAT	Kevin BERTAGNOLI
Jean-Pierre BASSELIN	Marie-Christine BOUREE PRETOT
Gabriel BAULIEU	Michel BOURETTE
Sébastien COUDRY	Philippe CHANEY
Laurent CROIZIER	Marcel COTTINY
Alex FREZE	Olivier GRIMAITRE
Pierre-Charles HENRY	Laurent GUILLEMIN
Jocelyne IWASINTA	Karène JAY
Jacques KRIEGER	Nathalie LANTENOY
Christophe LIME	Aurélien LAROPPE
Serge MELIERES	Mathias MAIREY
Patrice MOUTON	Carine MICHEL
Anthony POULIN	Frédéric MULIN
Violette SEGARD	Laurence MULOT
Gilles SPICHER	Didier PAINEAU
Jean-Charles STADLER	Benoît RICLOUX
Laurent THIRIOT	Fabrice TAILLARD
Pierrette VERDAN	Claude VARET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission locale des transports publics particuliers de personnes du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à la commission locale des transports publics particuliers de personnes du Doubs.

Titulaire
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 titulaires et les 5 suppléants suivants pour représenter GBM à la commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon.

Titulaires	Suppléants
Aline CHASSAGNE	Olivier GRIMAITRE
Serge RUTKOWSKI	Yves MAURICE
Aurélien LAROPPE	Annaïck CHAUVET
Catherine BARTHELET	Michel JASSEY
François BOUSSO	Françoise PRESSE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Comité Local de Gestion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires suivants pour représenter GBM au Comité Local de Gestion.

Titulaires
Michel JASSEY
Yves MAURICE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

P@C (Porter une Action Concertée) C@P 25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 9 titulaires suivants pour représenter GBM au comité de pilotage du contrat département de territoire P@C (Porter une Action Concertée) C@P 25

Titulaires
Anne VIGNOT
Gabriel BAULIEU
Christian MAGNIN FEYSOT
Benoît VUILLEMIN
Jean-Paul MICHAUD
Michel JASSEY
Pascal ROUTHIER
Yves GUYEN
Fabrice TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.15 - Désignation de représentants de GBM dans diverses autres structures

Agence France Locale (AFL)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'Agence France Locale (AFL).

Titulaire	Suppléant
Gabriel BAULIEU	Anthony POULIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Citiz

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Citiz.

Titulaire
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Neolia

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Néolia.

Titulaire
Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1 Autorisation de lancement et de signature d'un marché pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales de Grand Besançon

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation du marché pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette opération,
- autorise le lancement de la procédure de passation et la signature du marché avec le titulaire retenu,
- autorise la sollicitation des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2 - Prestation de nettoyage de divers locaux et vitrerie - Lancement et autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour le nettoyage de divers locaux et vitrerie en groupement de commandes ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les lots de l'accord-cadre avec les entreprises déclarées titulaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3 - Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'orange – Conventions GBM et Orange – Opérations sur : Serre-les-Sapins, Champvans-les-Moulins et Dannemarie-sur-Crête

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions avec le SYDED afin de le désigner pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4 - Convention relative à l'usage des candélabres pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2 - Prestation de nettoyage de divers locaux et vitrerie - Lancement et autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour le nettoyage de divers locaux et vitrerie en groupement de commandes ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les lots de l'accord-cadre avec les entreprises déclarées titulaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3 - Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'orange – Conventions GBM et Orange – Opérations sur : Serre-les-Sapins, Champvans-les-Moulins et Dannemarie-sur-Crête

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions avec le SYDED afin de le désigner pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4 - Convention relative à l'usage des candélabres pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5 - Programme de travaux 2020 SYDED : Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, et génie civil de télécommunication : Place de la Bascule, Chalèze, Dannemarie-sur-Crête et Geneuille

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions avec le SYDED afin de le désigner pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6 - Mise en œuvre expérimentale de la gratuité du réseau Ginko en cas de pic de pollution

A la majorité des suffrages exprimés, 63 pour, 40 contre, 15 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- cette proposition de mise en œuvre expérimentale de la gratuité du réseau Ginko en cas de pic de pollution selon les modalités définies ci-dessus.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 63 Contre : 40 Abstention : 15 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7 - Engagement de la révision du PDM (Plan de Mobilités)

À l'unanimité, le Conseil de communauté:

- se prononce favorablement sur l'engagement de la révision du PDM du Grand Besançon
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à engager cette démarche de révision.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 11 - Fonds d'Intervention Economique (FIE) Ajout d'un dispositif d'aide au fonctionnement

À l'unanimité, le Conseil de communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un volet « FIE Loyers - Aide au fonctionnement des entreprises » dans le cadre du fonds d'intervention économique pour une durée limitée jusqu'au 31 mars 2021 et dans la limite 300 000 € (Trois cents mille euros) et le projet de convention en annexe,
- la modification du règlement d'attribution des subventions du fonds d'intervention économique (FIE) en faveur de l'investissement foncier et immobilier et de l'aide aux loyers des entreprises, telle que présentée ci-dessus,
- l'autorisation à la Présidente de GBM pour attribuer les subventions « FIE Loyers – Aide au fonctionnement des entreprises » et signer les conventions correspondantes dans le cadre du présent règlement jusqu'au 31 mars 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 12 - Bilan des aides CoVID et plan de soutien août 2020

À l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- prend connaissance du bilan des actions menées dans le cadre du plan d'urgence COVID et du plan de soutien à la reprise d'activités mis en place dans la suite du confinement
- ouvre les réflexions présentées au titre du plan de soutien en vue de l'inscription des actions et des sommes requises lors de la décision modificative d'automne.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 13 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER Convention interpartenariale modifiée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet ainsi modifié ;
- approuve le nouveau plan de financement ;
- autorise Madame la Présidente à :
 - signer la convention inter partenariale modifiée avec la Ville de Besançon/Musée du Temps et avec le PETR du Pays horloger ;
 - signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de Communauté

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 00.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 0.15, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h40.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 10) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Julie BOUCON, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaick CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'au 5), M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (jusqu'au 10), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 10), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC ANSART **Brailles** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Jean-Luc BARBIER **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Etaient absents :

Besançon : M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Sadia GHARET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Francois** : M. Emile BOURGEOIS **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : J-M. FAIVRE, S. GHARET, M. LAMBERT, C. MICHEL, T. PETAMENT (à partir du 11), Y. POUJET, A. TERZO, J-F. MENESTRIER, P. CORNE, M. VIPREY

Mandataires : L. FAGAUT, H. ALEM, C. VARET, N. BODIN, L. MULOT (à partir du 11), M. ZEHAF, C. LIME, S. RUTKOWSKI, T. JAVAUX, P. SIMONIN

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 septembre 2020

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	4
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 16 juillet 2020	8
Rapport n°00.1 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire	9
Rapport n°0.2 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil	9
Rapport n°0.3 - Droit à la formation des élus	9
Rapport n°0.4 - Régime des délibérations du Conseil Communautaire - Nominations et présentations	9
Rapport n°0.5 - Création des commissions thématiques, des commissions élargies et du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement	10
Rapport n°0.6 - Désignation des conseillers de GBM dans les commissions thématiques et au Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement	10
Rapport n°0.7 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Création et désignation des membres	11
Rapport n°0.8 - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Création et désignation des membres	11
Rapport n°0.9 - Désignation de représentants de GBM dans différents Syndicats Mixtes (SM)	11
Rapport n°0.10 - Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés d'Économie Mixte (SEM)	12
Rapport n°0.11 - Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés Publiques Locales (SPL)	12
Rapport n°0.12 - Désignation de représentants de GBM dans des établissements publics	12
Rapport n°0.13 - Désignation de représentants de GBM dans différentes associations	13
Rapport n°0.14 - Désignation de représentants de GBM dans différents comités ou commissions	15
Rapport n°0.15 - Désignation de représentants de GBM dans diverses autres structures	16
Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	16
Rapport n°1 - Autorisation de lancement et de signature d'un marché pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales de Grand Besançon Métropole	16
Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	17
Rapport n°2 - Prestation de nettoyage de divers locaux et vitrerie - Lancement et autorisation de signature	17
Mobilités	17
Rapport n°3 - Enfouissement des réseaux de génie civil de communications électroniques à Serre-les-Sapins, Champvans-les-Moulins et Dannemarie-sur-Crête	17
Rapport n°4 - Convention relative à l'usage des candélabres pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques	18

Rapport n°5 - Programme de travaux 2020 SYDED - Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, et génie civil de télécommunication : place de la Bascule, Chalèze, Dannemarie-sur-Crète et Geneuille	19
Rapport n°6 - Mise en œuvre expérimentale de la gratuité du réseau Ginko en cas de pic de pollution	20
Rapport n°7 – Engagement de la révision du Plan de Mobilités	30
Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	33
Rapport n°8 - Évolution, remplacement et maintenance corrective et évolutive des infrastructures de stockage, serveurs, sauvegarde et logiciels associés - Autorisation de signature de l'accord-cadre	33
Rapport n° 9 - Réseau informatique - Maintenances préventive et curative, assistance et évolution des matériels et des logiciels - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre	34
Rapport n°10 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - Saison 2020/2021	34
Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	34
Rapport n°11 - Fonds d'Intervention Économique (FIE) Ajout d'un dispositif d'aide au fonctionnement	34
Rapport n°12 - Bilan des aides Covid et plan de soutien août 2020	35
Aménagement du territoire et coopérations	41
Rapport n°13 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER - Convention interpartenariale modifiée	41

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 10 septembre 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h15.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir. Merci d'être là. Je rappelle qu'il faut respecter les gestes barrières fondamentaux. Vous êtes tous à entendre les informations qui montrent que nous avons des signaux de plus en plus forts sur une circulation du Covid-19. Aujourd'hui, il touche plus particulièrement de jeunes générations. La question posée par ce Covid-19 n'est non pas celle de porter le Covid-19 en soi, mais de la transmettre, et en particulier de la transmettre aux plus vulnérables. La question posée aujourd'hui est bien de savoir comment notre société est en capacité d'adopter les bons gestes pour protéger les personnes très vulnérables qui nous entourent, d'autant plus que notre population est de plus en plus vieillissante. Nous devons vraiment nous poser ces questions. Vu la configuration dans laquelle nous sommes, nous avons obligation de bien porter le masque ce soir et de bien avoir les gestes barrières (gel hydroalcoolique). Je vous remercie.

Vous êtes comme les étudiants, tous avec les masques. D'ailleurs, je tiens à le dire, parce que parfois, on a une image de la jeunesse comme quoi elle n'accepterait pas les masques, mais nous voyons bien que dans le monde étudiant, le masque est bien porté. Dans le monde des collèges et des lycées, ils sont plutôt bien portés. Il faut donc remercier une population qui finalement adopte petit à petit le geste.

Je vais vous parler d'un deuxième virus, parce que finalement, j'espère que le 21^e siècle ne sera pas celui des virus. Je voudrais vous donner une information que vous avez sans doute aperçue si vous êtes utilisateurs de vos outils informatiques. Nous avons subi une très lourde attaque virale ; cette attaque elle est toujours en cours. Vous avez reçu une information vous expliquant la situation. Cela a démarré la semaine dernière. Cela risque de durer encore quelque temps. Je tiens à le dire maintenant. Nous avons déjà vu pendant la crise sanitaire combien les services informatiques étaient des services de qualité, qui réagissent, qui protègent, qui garantissent la continuité du service.

Franchement, je remercie Monsieur CACHOT et l'ensemble de ses services, car c'est très précieux aujourd'hui. Les attaques comme celles-ci sont complètement exceptionnelles. Il m'expliquait que pendant la Covid-19, Marseille avait été obligée d'abandonner le système d'élection dans lequel elle se trouvait et combien ils ont été mis en très grande difficulté. Nous avons échappé à cette vague. Nous y sommes, nous sommes dedans. Un peu comme pour les autres virus, nous espérons qu'il n'y aura pas de mutation qui pourrait nous amener à être confrontés à ces problématiques, car nous en sommes arrivés à être obligés de déconnecter l'ensemble de nos messageries, quand on sait combien nous fonctionnons essentiellement par ces échanges. C'était donc extrêmement important.

L'attaque a été enrayerée. Depuis ce lundi 7 septembre, nous ne recevons plus d'e-mails frauduleux grâce à toutes les protections mises en place. Nous avons également dès vendredi bloqué les pièces jointes de type Word dans tous les échanges d'emails internes et externes. Par contre, le virus est toujours présent dans notre parc informatique qui compte près de 5 000 ordinateurs, y compris dans les écoles. Il continue à se propager, les postes corrigés pouvant être contaminés de nouveau par les postes encore infectés. Plus de 1 200 postes ont, à un moment ou à un autre, été infectés et le chiffre peut continuer à croître. Pour le moment, le réseau des écoles, séparé du réseau des services, semble ne pas avoir été plus contaminé. Un poste infecté présente des comportements anormaux.

Je tiens à vous le signaler pour que vous soyez vigilants, parce que cela peut venir de l'ouverture intempestive de fenêtre des navigateurs Internet Explorer ou Chrome et lors de la saisie du caractère « ê », celui-ci étant remplacé par un « ^^^ ê ». Ces postes infectés surchargent également le réseau massivement, ce qui explique les ralentissements constatés, et par moment l'impossibilité de toute connexion à Internet. Il y a une cellule de crise, la DSI est à votre service. Cette attaque virale avait pour but de provoquer une fuite de données au profit des hackers. Il est certain que des contenus de messages, des adresses de messageries internes, probablement des identifiants de comptes ont été piratés. Pour le reste, le diagnostic est en cours. Nous vous appelons donc à la vigilance, même pour vos propres données.

Faites attention. Regardez bien si vos données sont bien protégées. Sur ce sujet, nous avons travaillé en conformité avec ce qu'exige le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), notamment en déposant plainte et en déclarant cette violation aux autorités compétentes que sont la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité Systèmes d'Information) avec lesquelles nous sommes en contact. Les fuites de données sont ainsi surveillées pour s'assurer que si publication il devait y avoir, nous puissions intervenir pour les faire supprimer. Je vous rassure tout de suite, je n'ai pas eu de contact avec les Russes pendant les élections. Nous n'aurons pas ce genre de choses, mais on ne sait jamais.

L'éradication totale du virus sur notre réseau interne prendra malheureusement encore plusieurs jours au mieux. Si vos PC ne sont pas connectés au réseau de la collectivité, ils n'ont pas été contaminés par cette voie, mais ils peuvent l'avoir été par ailleurs dès lors que vous vous êtes connectés à Internet ces huit derniers jours. Cela m'étonnerait que vous ne l'ayez pas fait, ou alors, ce sera un indicateur de vos consultations d'emails. En complément aux outils en place, il convient bien sûr d'appliquer scrupuleusement les règles de base :

- ne pas cliquer sur une pièce jointe douteuse,
- bien vérifier la véritable identité d'un expéditeur,
- supprimer immédiatement tout email douteux,
- ne jamais donner ses login et mot de passe en réponse à un email
- etc.

Le courrier que vous avez reçu vous permet d'aller sur un certain nombre de liens qui permettent de réaliser un scan de vos postes grâce à un antivirus en ligne, donc complémentairement à l'antivirus en place. Vous avez une assistance. Surtout, n'hésitez pas. Le temps que vous prendrez pourrait amener à continuer à assurer qu'il y ait une continuité dans la circulation du virus. Excusez-moi pour cette introduction un peu virale, mais il me semblait nécessaire de vous la faire connaître.

Je vous propose maintenant d'être dans l'assemblée qui nous rassemble. Mes chers collègues, nous voici à ce Conseil Communautaire de rentrée qui, après une installation cet été pour cause de Covid-19 nous amène à procéder aux désignations de Grand Besançon Métropole dans différentes instances. C'est effectivement ce qui va beaucoup nous animer ce soir. Je tiens à souligner l'important travail mené par les services à ce sujet. Il y aura encore probablement deux ou trois ajustements lors de cette séance, mais l'essentiel est fait et nous permettra dorénavant de retrouver un fonctionnement normal. Là encore, je tiens effectivement à remercier tout le monde d'avoir participé, proposé, discuté, négocié et du coup, parfois même cédé sa place. Pour autant, je retiens aussi ce qu'avait souligné Christophe LIME en Bureau et en d'autres lieux, à savoir combien il est essentiel de regarder comment nous pourrions bien fonctionner.

Nous avons de nombreux partenaires et acteurs du territoire qui attendent de nous d'être présents et acteurs dans leurs instances. C'est plutôt un signe de volonté que nous soyons présents. Il est donc difficile de vouloir nous en retirer, mais pour autant, dans nos emplois du temps, c'est extrêmement complexe, et nous nous trouvons face à de nombreuses présences. Je vous incite tous, les uns les autres, à ce que lorsque vous êtes absents, vous soyez très vigilants à signifier votre absence auprès des suppléants ou à envoyer un courrier expliquant votre absence, parce que souvent, il est très mal vécu d'avoir cette absence-là dans les instances qui nous attendent. Ainsi, les commissions seront constituées officiellement aussi ce soir et pourront valablement siéger très rapidement. Il nous a fallu travailler autrement en attendant pour ne pas prendre de retard et pour faire face aux urgences et aux circonstances qui se sont présentées à nous.

Je ne doute pas que vous comprendrez que ces circonstances exceptionnelles ont mené à un fonctionnement exceptionnel. Ainsi, dans le cadre de notre soutien au monde économique, nous ferons le point sur les dispositifs mis en place et sur ce qu'il nous reste à faire tant la tâche est grande. Je pense entre autres aux établissements de nuit qui ne pourront pas rouvrir avant avril 2021 et pour lesquels la situation est extrêmement critique. Je pense à notre plan d'investissement qui reste toujours autant ambitieux, et face aux défis climatiques et à la crise sanitaire que nous traversons, nous devons réinterroger nos politiques afin de permettre à notre territoire d'anticiper les transitions à venir plutôt que de les subir.

Ce travail est exigeant, mais nécessaire si nous voulons que le Grand Besançon renforce un peu plus son attractivité. On remarque d'ailleurs que nous avons plutôt bien tiré notre épingle du jeu cet été, que les chiffres touristiques sont plutôt positifs. Nous aurons l'occasion de revenir sur certains points ce soir et je ne doute pas que les débats se feront avec respect et courtoisie. Notre Communauté urbaine s'est toujours construite dans le consensus avec la recherche de l'intérêt général. Notre charte de gouvernance est là pour nous le rappeler. Je m'inscris pleinement dans cette démarche et je ne doute pas que, collectivement, nous parviendrons à faire avancer notre communauté de vie dans un contexte de concurrence territoriale effrénée, car c'est ensemble, unis que nous ferons territoire pour permettre au Grand Besançon d'être préparés et exemplaires face aux défis qui se présentent à nous. Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Ce premier Conseil Communautaire de rentrée va enfin, après deux mois et demi, voir s'installer les commissions et le travail s'y rattachant, commissions et, avec une grande surprise, que nous voyons évoluer, où l'agriculture, en tout cas, nous semble-t-il, n'est plus rattachée à l'économie alors que c'est son caractère premier. En tout cas, c'est votre vision, et à notre sens, elle est loin d'être partagée. J'aurais pu parler aussi de cette incompréhension, nous aurions aussi besoin d'explications, de qui pourra siéger dans les commissions, car à la lecture de vos documents préparatoires, nous pouvons aller et venir, d'après ce que nous avons pu comprendre, comme bon nous semble dans toutes les commissions.

Il faut vraiment des éclaircissements sur votre méthode, parce que nous n'avons pas tous forcément saisi le fonctionnement, en tout cas dans les commissions, au niveau des élus.

La crise sanitaire est présente, mais les crises économiques et sociales commencent, elles, déjà à faire des dégâts. Si nous ne sommes pas plus volontaristes à notre échelle, nous faisons prendre davantage de risques à notre tissu économique. Je me suis déjà exprimé sur le sujet. D'ailleurs, sur cette question et dans le cadre du plan de l'État, comment vous positionnez-vous sur les trois volets de ce plan pour être au service de notre Communauté urbaine, à savoir la transition écologique au cœur de la relance, l'économie compétitive, notamment avec les taxes (j'y reviendrai) et une relance pour tous avec l'emploi notamment ? Il serait bien d'avoir des réponses concrètes sur cette question, notamment sur les mesures prises pour bénéficier de ce plan : près de 70 programmes d'aides et d'investissements pour lesquels il va falloir garantir l'engagement rapide des dépenses. C'est peut-être là où est le souci, car aujourd'hui, nous sommes dans l'attente de mesures immédiates prises.

Je me fais ici le porte-parole d'un grand nombre de chefs d'entreprises, entrepreneurs qui ont le sentiment d'avoir été abandonnés, délaissés, ignorés parfois, par manque de cohérence et de lisibilité sur la façon dont notre Communauté urbaine pouvait les accompagner durant cette période d'après confinement. Je ne vais pas revenir sur le plan de relance que nous avons proposé, mais nous devons porter ensemble cet effort collectif colossal. Face à cette double crise, nous jouons tous dans la même équipe : celle des habitants de Grand Besançon Métropole et de la vitalité de notre territoire. C'est pourquoi il faut prendre les bonnes idées, les solutions efficaces là où elles se trouvent.

Je vous encourage donc, Madame VIGNOT, à agir enfin, à saisir toutes les mesures, quelle qu'en soit leur provenance, au sein de cette assemblée et plus largement. Nous avons besoin de tout le monde, même de ceux qui désertent, car ils n'ont pas été, et ceux qui pensent déjà à le faire au gré des élections à venir alors qu'ils se sont mobilisés en interne pour être dans la bonne strate des Vice-Présidents, c'est une totale incompréhension en à peine deux mois.

Le mot que je souhaite adosser à ce deuxième point est « flexibilité ». Les solutions que Grand Besançon Métropole apportera devront tenir compte de cette flexibilité afin de pouvoir s'adapter à chaque commune. Nous y reviendrons dans les rapports n°11 et 12.

En résumé, il nous faut sauver notre économie locale, nos associations, notre vitalité touristique, et non pas à grand renfort de communication en s'opposant à notre développement lorsque l'on peut lire que vous êtes farouchement opposée aux travaux incontournables qu'il nous faut réaliser, à notre sens, sur la liaison entre le Bas-des-Mercureaux et le quartier de l'Amitié, en passant par Micropolis. Vous faites une erreur majeure pour notre territoire si tel était le cas. L'État, d'ailleurs, est-il favorable à la remise en cause de ce projet ? Qu'en pensent les élus ? Avez-vous concerté tous les acteurs ? Que pensent les entreprises de votre volonté de désynchroniser des horaires de travail ?

Bref, je pourrais aborder ici en propos liminaires, mais il y a tellement de choses à dire, aussi votre façon arbitraire et dogmatique de vouloir priver Besançon de ses voitures en opposant les automobiles aux vélos et venant ainsi engendrer des conflits d'usagers et des voies saturées comme la rue de Vesoul. Drôle de conception de la démocratie et de la représentativité ici, à GBM, lorsque les élus l'apprennent par la presse. Ils apprécieront ! Le Figaro Magazine écrivait le 4 septembre : « les folies des nouveaux maires écolos ». Je vous rappelle qu'ici, nous sommes à Grand Besançon Métropole, que Besançon fait partie de Grand Besançon Métropole, certes, mais les habitants de Grand Besançon Métropole, les maires ici présents, les élus ici présents n'ont pas voté pour votre projet « Besançon par nature ». Il va falloir réajuster le tir. Vous allez un devoir de fédérer dans l'intérêt de tous, et en particulier des citoyens, et non pas en opposant. Piloter une grande collectivité, ce n'est pas contraindre, mais au contraire, convaincre par l'action. Nous attendons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole en propos liminaires ? Non ? Déjà, dans un premier temps, je vais apporter juste quelques éclairages et nous reviendrons ensuite à travers les différentes délibérations à un certain nombre de positions. Le plan de l'État est en train de se mettre en place, de même que le plan de relance de la Région, le plan de relance européen. Le Grand Besançon travaille à ce que l'ensemble de ces plans s'articule, se complète, s'améliore et peut vérifier aussi ce qui pourrait être oublié. Ce travail est en cours. Je suis très contente que vous disiez aujourd'hui combien il est important de travailler avec l'ensemble des acteurs. Comme je l'ai dit plusieurs fois ici, aucun de nous ici n'est en capacité de se substituer au monde économique. Nous sommes des élus et nous sommes là pour apporter avec eux, l'écosystème qu'il est nécessaire de construire, en particulier face à une crise qui pose de nouvelles questions, des questions structurelles anciennes, mais aussi de nouvelles questions.

Je vous ai dit ce soir que par exemple, j'étais encore hier avec Dominique ROY, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour justement mettre en place toute une dynamique de travail qui consisterait à envisager, à organiser une stratégie de l'économie, ce qui habite l'ensemble des chefs d'entreprise, mais aussi des institutions. Nous étions à nous dire qu'il serait fondamental que nous y travaillions tous ensemble. Cette question sera posée en Bureau auprès des deux élus, des deux Vice-Présidents en charge de l'économie, que ce soit Benoît VUILLEMIN ou Nicolas BODIN. C'est quelque chose que nous travaillerons ensemble pour être en parfaite connexion avec le monde économique qui nous entoure. Oui, tout à fait, les bonnes idées viennent souvent de ceux qui pratiquent leur métier, et c'est bien dans ce sens que nous allons travailler. Il n'y a donc aucune contradiction entre ce que vous nous faites et ce que vous dites. Quant à la flexibilité, nous en reparlerons dans les rapports n°11 et 12 dont vous parliez.

En revanche, je m'inscrirai en faux sur la RN57. Je voudrais quand même qu'à un moment donné, on n'oublie pas là où nous sommes aujourd'hui. C'est dû au fait que nous avons un système d'élection qui fait que nous construisons un programme politique les uns et les autres dans chacune de nos communes et qu'effectivement, le programme dans lequel nous nous sommes inscrits et que nous avons, du coup, délivré auprès des habitants de la ville de Besançon, c'est de considérer qu'il pouvait y avoir une alternative à la RN57 telle qu'elle est constituée aujourd'hui. Dans cette alternative, il y a un certain nombre d'éléments, dont la question de la synchronisation qui se discutera aussi avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'ensemble des institutions qui réunissent justement les personnes concernées. Nous ne parlons pas pour elles, mais avec elles.

Là encore je le dis. J'ai discuté avec les uns et les autres en leur demandant : « croyez-vous que nous pourrions envisager un des outils (parce que ce n'est qu'une des solutions), à savoir la désynchronisation ? »

Pour dire en vrai ce qui impacterait le plus la nécessaire désynchronisation, si nous considérons que c'était le bon levier, ce n'est pas tant les entreprises, qui ont un rôle essentiel, mais ce sont les grands employeurs, par exemple l'Université. Nous allons attendre qu'il y ait une nouvelle présidence de l'Université, et nous regarderons avec eux si cela peut être travaillé. Quant à l'État, bien sûr, il s'interroge sur les choix qui pourraient être faits. Nous sommes bien d'accord que ces choix se feront ici. L'État dit très clairement qu'aujourd'hui, il est en train de regarder le montage financier de ce projet. Pour l'instant, nous n'avons pas le montage financier de ce projet. Il reste encore très fortement un certain nombre d'interrogations. Évidemment, nous n'allons pas construire un château en Espagne. Nous allons travailler très sérieusement à partir d'éléments financiers.

Aujourd'hui, il a été question essentiellement d'études (8 millions d'études), et c'est seulement sur ces questions, dont d'ailleurs le Département s'est retiré, que nous avons des éléments très chiffrés et très calés. Ce dossier concernant la RN57 a été discuté dans le cadre d'une campagne électorale au niveau communal, comme toute sorte de dossiers. En effet, lorsque l'on est dans une campagne électorale, on parle du projet communal, mais nous disons aussi que nous proposerons – et la nuance n'est pas négligeable – à l'assemblée que concerne l'ensemble du territoire, un certain nombre de pistes qui nous semblent être les bonnes, depuis le territoire qui concerne nos élections et qui se mettront, bien sûr, en débat avec l'ensemble de l'assemblée.

Que le Figaro fasse du recyclage de propos tenus pendant une campagne électorale et que vous le fassiez, vous aussi, ne nous pose aucun problème. Je recontextualise simplement en disant que ces propos ont été tenus au moment où nous disions combien nous posions un certain nombre de questions. D'ailleurs, je vous invite tous à regarder les contributions que nous avons faites au moment des enquêtes publiques et les argumentaires – nous en reparlerons – que nous avons bâtis à ce moment-là. Je suis très contente que le Figaro s'intéresse aux propos que je tiens ici depuis le territoire que nous sommes. Cela signifie que nous sommes un territoire regardé avec attention, et cela montre toute l'importance que nous représentons. Je pense qu'il était important de l'indiquer pour que nous soyons bien calés.

Je suis maire de la ville de Besançon quand je suis à la ville de Besançon. Je suis présidente du Grand Besançon quand je suis ici. Je travaille avec tout le monde quand je suis ici. Je travaille dans le cadre de commissions, de rencontres avec les élus. Je présente des dossiers qui sont montés, décidés, débattus en Bureau, en Bureau-Débats, qui font l'objet de vote en Bureau et qui seront soumis au vote ici de toute façon. Quoi que l'on dise, aucune décision n'est prise en dehors de cette instance. S'il fallait le redire, je le redis ce soir. Tout le monde est à sa place. Quand je suis maire, je parle au nom de mon programme politique. Quand je suis ici, je parle au nom du travail collectif que nous faisons pour faire territoire.

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 16 juillet 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous invite maintenant à reprendre le cours du Conseil Communautaire en commençant par la désignation d'un.e secrétaire de séance. Yves MAURICE est volontaire. Merci.

Avant de passer à l'état des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation, nous devons approuver le procès-verbal de séance du Conseil du 16 juillet 2020.

J'invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports. C'est important, car nous allons être dans un moment tout à fait important, puisque nous procéderons aux désignations. Je vous invite donc à être vraiment très attentifs à la question des conflits d'intérêts. Suite aux désignations qui seront opérées du côté du Grand Besançon le 10 septembre à du côté de la ville le 14 septembre, et à l'installation des différentes structures d'ici fin septembre début octobre, les services pourront recenser une partie des situations de conflits d'intérêts et reviendront peut-être vers vous.

Par ailleurs, les élus seront également invités d'ici fin septembre à remplir une nouvelle fiche dans laquelle ils identifieront les éventuelles situations de conflits entre leur mandat électif et des intérêts professionnels, patrimoniaux, familiaux, et des engagements personnels. Les services pourront donc compiler tous ces éléments courant octobre afin de faire apparaître d'éventuelles situations de conflits

dans les rapports des instances à partir de fin octobre. D'ici là, les élus sont invités à s'interroger sur les éventuelles situations de conflits, à signaler ces situations au service en charge des assemblées, et surtout à s'abstenir de prendre part au débat, à la discussion et au vote dans ce cas de figure.

D'ailleurs, même après que le service des assemblées aura mis en place ce dispositif préventif – entendez bien – les élus seront invités à rester vigilants sur ce sujet, à vérifier que les situations les concernant ont bien été identifiées, parce que de toute façon, cela engage votre responsabilité propre. Il était important de le rappeler.

Concernant l'approbation du procès-verbal, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°00.1 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur ALAUZET a fait connaître sa démission. Suite à sa démission de ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire de la ville de Besançon, à compter du 2 septembre 2020, conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Patrice HENNEQUIN a été appelé à siéger, et il a lui-même démissionné immédiatement. Madame Agnès MARTIN, candidate suivante sur la même liste, devient ainsi conseillère municipale de la ville de Besançon, et par conséquent, et conformément aux articles L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), elle devient également conseillère communautaire. Le Conseil de Communauté est invité à installer Madame Agnès MARTIN en qualité de conseillère communautaire représentant la ville de Besançon. Bienvenue à elle.

Rapport n°0.2 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sont les décisions en matière financière, en matière de marchés publics. Conformément à l'article L.5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante. Vous connaissez bien cette partie. Les avez-vous regardées ? Le Conseil est invité à prendre connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil. Avez-vous des commentaires ? Non. Je vous invite à passer au rapport n°0.3.

Rapport n°0.3 - Droit à la formation des élus

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous en avons parlé, mais il est important de dire les choses très clairement. Le taux de remboursement forfaitaire pour les repas s'élève à 17,50 € lorsque vous êtes en frais de séjour et d'hébergement. Le taux de base des remboursements des frais d'hébergement est de 70 € par nuit. Il peut y avoir des frais de transport, des indemnités kilométriques selon les chevaux de votre véhicule. Tout cela est très technique, mais comme nous l'avons déjà dit, ces moments de formation sont importants. N'hésitez pas, car il me semble bien que ces crédits ne soient pas toujours dépensés. Il est donc dommage que vous passiez à côté de ces opportunités. Je vous invite donc à bien faire en sorte de bénéficier de ces formations.

Vous êtes invités à vous prononcer sur :

- les orientations proposées en matière de formation des élus,
- l'inscription au budget de la somme de 11 000 €. Cette ligne budgétaire pourra être abondée en tant que besoin, dans la limite réglementaire.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°0.4 - Régime des délibérations du Conseil Communautaire - Nominations et présentations

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur le principe de ne pas procéder au scrutin secret pour les différentes désignations à intervenir au cours de cette séance, ainsi que pour toute la durée du mandat, sauf obligation législative ou réglementaire. Êtes-vous d'accord sur ce principe ? Sinon, nous procéderions au vote à bulletin

secret, mais nous y passerions un peu de temps. Nous procédons toujours ainsi en demandant si vous êtes d'accord et en indiquant que cela prendrait beaucoup de temps. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°0.5 - Création des commissions thématiques, des commissions élargies et du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Différentes commissions thématiques vous sont proposées avec des appellations. Je reviens sur les propos de Monsieur FAGAUT. Il est proposé la création des commissions suivantes (je crois que nous en avons déjà parlé). Nous avons déjà expliqué que ces commissions ont été dessinées à travers une relecture du projet de territoire. Il nous a semblé important que, par rapport au mandat précédent qui était beaucoup dans une approche sur la montée des compétences des communes vers la Communauté urbaine, sur la consolidation de ces compétences et du coup, en s'assurant que la Communauté urbaine puisse bien se bâtir sur des compétences bien construites, la mission principale de ce nouveau mandat est de faire territoire.

Nous avons donc considéré qu'il était important et intéressant de donner encore plus de sens aux commissions et de nous attacher à ce qu'elles soient définies à travers la lecture de ce projet de territoire. C'est pour cela qu'elles se dessinent de cette façon. Comme tous les effets de bordure, comme l'on dit dans un effet de jargon parfois universitaire, lorsque l'on prend un ensemble de problématiques et que l'on décide de les couper en champs, comme ce que représentent les commissions, il est évident qu'il y a toujours un moment où une thématique pourrait se trouver aussi dans une autre commission. Je reprends la notion d'agriculture qui peut être prise comme étant une problématique économique, alimentaire, environnementale. Nous pourrions effectivement la trouver intéressante dans d'autres commissions.

Le choix a été fait de s'intéresser au projet de territoire tel qu'il s'est exprimé. C'est pourquoi il est là, mais cela n'exclue pas, évidemment, la valeur économique de l'aspect agricole de notre territoire.

Quant au Conseil d'Exploitation (CE) de la régie d'Eau et d'Assainissement, ce Conseil prend deux types d'actes :

- d'une part des avis qui ne peuvent en aucune manière engager la collectivité ni statuer sur certaines affaires,
- d'autre part des délibérations dans les matières éventuellement déléguées par le Conseil Communautaire au CE.

Je vous propose la création du Conseil d'Exploitation de la régie d'Eau et d'Assainissement. Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- prendre connaissance des règles d'organisation et de fonctionnement des commissions communautaires qui seront précisées dans le Règlement intérieur de GBM,
- se prononcer sur la création des commissions et sur leur champ de compétence.

Qui s'oppose à cette organisation ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

J'ajoute un petit commentaire. Pour la Commission n°03, ce sera bien Madame MARTIN et non Monsieur ALAUZET comme cela a pu être affiché. En effet, les choses n'avaient pas été réajustées.

Rapport n°0.6 - Désignation des conseillers de GBM dans les commissions thématiques et au Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez les différentes définitions. Pour la Commission n°01 « Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics », vous avez les différents titulaires annoncés. Je ne vais pas les nommer, mais je vous invite à regarder les tableaux, à vérifier s'il pourrait y avoir quelques soucis. Encore une fois, je précise que pour la Commission n°03, ce n'est plus Éric ALAUZET, mais Agnès MARTIN. Avez-vous des commentaires ? Je vous invite bien à les regarder tous ensemble, ainsi qu'à regarder la liste pour le Conseil d'Exploitation de la régie d'Eau et

d'Assainissement. Comme le rappelle Gabriel BAULIEU, tous ces noms émanent des propositions de secteur. Comme nous sommes d'accord, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°0.7 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) -
Création et désignation des membres

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il vous est proposé de créer la commission, et vous avez à l'écran les différents noms proposés. Ceux en jaune viennent d'être modifiés. Nous n'avions pas ces noms lors de l'envoi des rapports. Pour l'association des Paralysés de France, c'est bien Monsieur Bernard AVON et pour le MEDEF Doubs, c'est bien Monsieur Daniel GANAHL.
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°0.8 - Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) -
Création et désignation des membres

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il vous est bien proposé de créer cette Commission. Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- créer de la Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de GBM,
- désigner l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante comme membres de la CLECT,
- autoriser la collaboration permanente du Trésorier de GBM, en qualité d'expert auprès de la CLECT,
- approuver les règles de fonctionnement de la CLECT.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°0.9 - Désignation de représentants de GBM
dans différents Syndicats Mixtes (SM)

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la Source d'Arcier (SMMSSA), il ne faut pas oublier que les cinq représentants ont deux voix chacun.

Vous avez les désignations pour :

- le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI),
- le Syndicat Mixte Lumière,
- le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV),
- le Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray,
- le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF).

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vous avez également les désignations pour le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCoT). J'espère que vous avez bien regardé l'ensemble du tableau pour vérifier qu'il n'y ait pas de coquille, d'erreur ou d'oubli. Je vous laisse le temps de relire assez rapidement.

Vous avez ensuite les désignations pour :

- le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO),
- le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la Source d'Arcier,
- le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO),

- le Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT),
- le Syndicat Mixte d'énergies du Doubs (SYDED).

Pour le SYDED, nous proposons une petite modification concernant les élus de la ville de Besançon. Nous proposons que Christophe LIME laisse sa place à quelqu'un du groupe LREM. Nous soulignons l'ouverture d'esprit de Christophe LIME.

Mme ROCHDI.- Nous proposons Laurent CROIZIER pour ce siège.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très belle candidature. Si, dans ces conditions, vous en êtes d'accord, je vous propose de soumettre l'ensemble de ces désignations au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

<p>Rapport n°0.10 - Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés d'Économie Mixte (SEM)</p>
--

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de procéder à des désignations dans les SEM suivantes :

- Aktya,
- la Société d'Équipement du Département du Doubs (Sedia),
- Batifranc,
- pour l'Habitat, la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon Logement (SAIEMB Logement).

Ces désignations vous conviennent-elles ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

<p>Rapport n°0.11 - Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés Publiques Locales (SPL)</p>

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de procéder à des désignations dans les SPL suivantes :

- Territoire 25,
- l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC, anciennement ARD),
- Mobilités Bourgogne-Franche-Comté.

Qui s'oppose à ces désignations ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

<p>Rapport n°0.12 - Désignation de représentants de GBM dans des établissements publics</p>

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Premièrement, le Conseil Communautaire est invité à désigner les représentants de GBM aux Conseils de Surveillance des établissements publics de santé. Vous avez ensuite l'ensemble des établissements proposés dans un même tableau (Centre de Linguistique Appliquée, COMUE, etc.), tout ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Vous avez ensuite les désignations dans :

- l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (Ad@T),
- l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Saône-Doubs,
- l'Établissement Public Foncier (EPF) du Doubs BFC.

Dans le tableau concernant l'EPF du Doubs, les élus de la ville de Besançon qui manquaient sont Laurence MULOT, Anne BENEDETTO pour les titulaires, et Thierry PETAMENT et Anthony POULIN pour les suppléants.

Pour l'Office Foncier Solidaire, vous avez les éléments, de même pour Grand Besançon Habitat (GBH). Pour ce dernier, s'agissant des personnes qualifiées, sont désignés Jean-François LAIGNEAU, Jacqueline CUENOT-STALDER, Esther MALETTE, Djihali SAHLAOUI, Alfred M'BONGO, Martine COMPANT et Laure PAVEAU. Il y a aussi Habitat 25.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°0.13 - Désignation de représentants de GBM dans différentes associations
--

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous sont proposés :

- pour l'Association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents, Benoît VUILLEMIN (titulaire) et Sébastien COUDRY (suppléant),
- pour l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), moi-même et Benoît VUILLEMIN,
- pour le Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne Franche-Comté, Benoît VUILLEMIN (titulaire) et Sébastien COUDRY (suppléant),
- pour la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté, Benoît VUILLEMIN,
- pour Initiative Doubs Territoire de Belfort, Nicolas BODIN (titulaire) et Sébastien COUDRY (suppléant).

Pour la Mission locale Espace Jeunes du bassin d'emplois de Besançon, il nous manquait deux noms. Ce sont donc Julie BOUCON et Karima ROCHDI.

Vous sont proposés ensuite :

- pour l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB), Frédérique BAEHR,
- pour le Pôle des Microtechniques, Benoît VUILLEMIN (titulaire), Sébastien COUDRY et Frédérique BAEHR (suppléants),
- pour le Club des Villes et Territoires Cyclables, Gilbert GAVIGNET,
- pour le Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART), Marie ZEHAF, Yves GUYEN et Anne VIGNOT,
- pour le réseau d'échange CIVINET, Marie ZEHAF,
- pour l'Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté (ATMO), Gilles ORY,
- pour le Conservatoire botanique, Gilles ORY (titulaire) et Lorine GAGLILOLO (suppléante),
- pour Energy Cities, Lorine GAGLILOLO,
- pour le Réseau national des Espaces-Test Agricoles, Françoise PRESSE,
- pour Terres en Ville, Françoise PRESSE (titulaire) et Lorine GAGLILOLO (suppléante).

Pour le Réseau des Communes Forestières (COFOR), c'est vraiment très important aussi, le monde de la forêt et le monde agricole étant très impactés. Nous proposons Lorine GAGLILOLO (titulaire) et Vincent FIETIER.

Nous proposons ensuite de désigner :

- pour l'Arc Jurassien, Nathan SOURISSEAU,
- pour l'Association TransEurope TGV Rhin Rhône Méditerranée, Marie ZEHAF,
- pour la Mission Opérationnelle Transfrontalière, Anne VIGNOT.

S'agissant de l'Urbanisme, pour l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB), il manque un nom. Nous proposons d'ajouter Laurent MULOT pour la ville de Besançon.

Vous sont proposés ensuite :

- pour l'Association Départementale d'Information pour le Logement, Pascal ROUTHIER,

- pour Solidarité pour l'habitat Doubs, Côte-d'Or et Territoire de Belfort, Fabrice TAILLARD (titulaire) et Pascal ROUTHIER (suppléant),
- pour la Solidarité pour l'Habitat Doubs/AIS, Pascal ROUTHIER (titulaire) et Anne BENEDETTO (suppléante).

Pour le Tourisme, sont proposés :

- pour l'Office de Tourisme, Anne VIGNOT et Benoît VUILLEMIN (titulaires),
- pour Doubs Tourisme, Benoît VUILLEMIN,
- pour Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, Benoît VUILLEMIN.

Sont proposés également :

- pour l'Aqua Publica Europea, Christophe LIME (titulaire) et Denis JACQUIN (suppléant),
- pour la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), Christophe LIME (titulaire) et Serge RUTKOWSKI (suppléant),
- pour l'Association des Maîtres d'Ouvrage des réseaux de chaleur AMORCE, Serge RUTKOWSKI (titulaire) et Jean-Emmanuel LAFARGE (suppléant),
- pour l'Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE), Daniel HUOT,
- pour le réseau des sites majeurs de Vauban, Michel JASSEY,
- pour le Comité des Œuvres Sociales, Gabriel BAULIEU, Fabrice TAILLARD, Jacques KRIEGER et Olivier GRIMAITRE (titulaires).

Pour l'Association Cancéropôle Est, sont proposés Anne VIGNOT (titulaire) et Christian MAGNIN-FEYSOT (suppléant). Je tiens à dire que nous avons eu une réunion dernièrement qui, d'ailleurs, signalait combien la crise de la Covid-19, du coup la gestion des urgences, avait amené à retarder l'ensemble des interventions en particulier sur les tumeurs. Les conséquences sont donc importantes. Si nous devons revivre des moments de Covid-19, nous devrions nous réorganiser autrement. Vous savez que pour certaines tumeurs, il faut intervenir très rapidement.

Les médecins ont lancé une alerte pour dire combien il était fondamental de penser peut-être l'accueil dans les hôpitaux autrement. Après, nous sommes coincés par la question de toute la partie réanimation, mais il est vrai qu'ils en mesurent les conséquences maintenant. D'ailleurs, ils vont mettre en place tout un protocole pour essayer de voir s'ils peuvent en mesurer les effets. Il est proposé de désigner pour le Pôle de Gériatrie et d'innovation Bourgogne Franche-Comté, Christian MAGNIN-FEYSOT.

Nous passons aux relations des élus. Sont proposés :

- pour l'Association des Maires du Doubs, Gabriel BAULIEU,
- pour France Urbaine, Catherine BARTHELET, Pascal ROUTHIER et Serge RUTKOWSKI,
- pour le Collège Public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières, Gabriel BAULIEU et Michel JASSEY (titulaires), Gilles ORY et Jean-Claude CONTINI (suppléants),
- pour l'Association des Communautés de France (AdCF), Gabriel BAULIEU.

Qui s'oppose ?

M. GRIMAITRE.- Étant salarié d'une de ces structures, il y a ce conflit d'intérêts. Du coup, je le signale. Est-ce que je ne prends pas part au vote globalement, ou uniquement sur la structure en question ? Je ne sais pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons dire les choses très clairement. Tu travailles à la Mission locale. Du coup, il est vrai que parmi ces associations, il y a la Mission locale. Tu ne prends pas part au vote uniquement sur celle-ci du fait de ton appartenance à la Mission locale.

M. GRIMAITRE.- Je voulais donc le signaler.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est très bien. Je te remercie.

M. LIME.- Pour l'EPF, je remplace Anne BENEDETTO. Cela ne change pas grand-chose. C'était ceux qui ont été ajoutés, mais on n'avait pas eu le temps de se consulter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme BAEHR.- Travaillant à l'Université, puis-je prendre part au vote pour les structures de l'Université ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu es membre de l'Université, mais il me semble que comme tu n'as pas de fonction dirigeante, il n'y a pas de problème. Tu peux voter. Y a-t-il d'autres signalements ?

M. RACLOT.- Madame la Présidente, pour la Commission n°04, il doit manquer Philippe PERNOT, le Maire de Mérey-Vieilley. Apparemment, il n'est pas inscrit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous vérifions. Nathalie BOUVET demande également la parole.

Mme BOUVET.- Normalement, je devais faire partie de l'Agence d'Urbanisme, sauf si nous avons perdu un siège.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour l'Agence d'Urbanisme, je crois que nous avons perdu un siège, mais c'était au titre de la Ville. Là, nous sommes au titre de l'Agglomération. Quand on est à la Ville, on a des délégations qui viennent sur des instances depuis la Ville ou depuis l'Agglomération, mais on n'a pas voulu mettre les dossiers au regard, parce que cela « n'intéresse » pas les autres membres, mais il n'y a pas de problème.

M. OUDOT.- S'agissant du vote pour le SMAMBVO, étant président et délégué, je ne dois pas non plus voter. Si ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous êtes président sortant. Tout va donc être rejoué. A priori, cela ne pose pas de problème.

M. OUDOT.- C'est mieux de le dire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez raison, merci.

Mme JACQUEMET.- Je voulais signaler que j'étais Présidente du Conseil de Surveillance de l'EHPAD d'Avanne. Je ne sais pas si cela interfère pour la désignation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, peut-être. Nous l'enregistrons. Nous allons revérifier toutes les prises de parole, mais je vous remercie, car c'est bien comme cela que cela doit être fait. En même temps, cela nous apprend à savoir à quel moment on est en conflits d'intérêts ou non. Si j'ai donné la parole à tout le monde, je vous propose de continuer.

Rapport n°0.14 - Désignation de représentants de GBM dans différents comités ou commissions
--

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là encore, Éric ALAUZET ayant démissionné, Agnès MARTIN le remplacera.

Vous avez :

- la Commission de réforme départementale,
- le Comité de Pilotage Charte de relogement,
- le Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- le Comité de rivière Vallée du Doubs et Territoire Associés,
- le Comité de bassin Rhône et Méditerranée,
- le Comité de rivière Ognon,
- le Schéma régional des carrières,
- la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour laquelle il y a cette petite modification,
- la Commission locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (CLT3P) du Doubs.

Pour la Commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon, il y a une inversion. Si vous regardez, par rapport à votre document, Aurélien LAROPPE et Annaïck CHAUVET ont switché. Il en est de même pour Catherine BARTHELET et Michel JASSEY. Ce n'est plus Serge RUTKOWSKI et Françoise PRESSE, mais François BOUSSO et Françoise PRESSE. Le bon tableau est celui qui est affiché à l'écran. Je vous laisse regarder. Cela vous convient-il ?

Nous continuons avec Natura 2000. Conformément aux statuts de Natura 2000, je serai Présidente du Grand Besançon et membre de droit – je le lis et je le découvre en même temps que vous. Il n'y a donc pas lieu de délibérer.

Vous avez enfin le P@C.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°0.15 - Désignation de représentants de GBM dans diverses autres structures

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les désignations sont les suivantes :

- à l'Agence France Locale (AFL), Gabriel BAULIEU (titulaire) et Anthony POULIN (suppléant),
- à Citiz, Marie ZEHAF,
- à Neolia, Pascal ROUTHIER.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous rentrons maintenant dans des rapports avec des délibérations. Nous avons terminé les désignations dans les différentes instances.

Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°1 - Autorisation de lancement et de signature d'un marché pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales de Grand Besançon Métropole
--

M. LIME.- C'est assez conséquent, car cela représente quand même 300 000 € sur une étude.

Vous savez que sur des problématiques d'eau pluviale, on a une certaine méconnaissance de l'État, une certaine méconnaissance de ce que l'on va mettre en œuvre. Ce schéma est extrêmement important et il servira, comme nous l'a rappelé Catherine la dernière fois, dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Il sera indispensable dans le cadre de cette réalisation. Je me permets simplement une petite information. Vous savez que nous avons suivi assez régulièrement les problématiques des ex communes adhérentes au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon). Je vous avais dit que je vous tiendrais au courant. Nous avons rencontré hier soir les 9 communes concernées, à savoir Châtillon-le-Duc, École-Valentin, Les Auxons, Miserey-Salines, Tallenay, Devecey, Geneuille, Cussey-sur-l'Ognon et Chevroz.

Pour vous donner l'état d'esprit, à la veille du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement, cette structure avait engagé un certain nombre de financements relativement conséquents. Nous avons annoncé à l'ancien Conseil d'Agglomération que nous reviendrions lorsque les travaux seraient terminés et les conséquences financières pour voir si ces communes auraient un rattrapage. Vous savez que lorsque l'on dépassait un certain montant, on demandait aux usagers de participer en termes de solidarité sur la facture. Les travaux sont terminés. Ils concernaient essentiellement la restructuration de la station sur Cussey. C'est un investissement relativement lourd, de pratiquement 9 M€.

Nous avons fait les comptes avec le Conseil d'Exploitation. Nous avons travaillé sur les conséquences en termes financiers. Aujourd'hui, s'il n'y avait pas eu de transfert, il y aurait une augmentation de 0,44 € sur le prix de l'assainissement pour les usagers, et une augmentation de 25 %. Je rappelle nos règles

qui sont importantes pour toutes les collectivités, celles que nous avons mises en application lors du transfert de compétences. C'était si nous dépassions 0,40 € et 30 % d'augmentation. Vous avez bien entendu le « et ». Il fallait avoir les deux conséquences pour être considérées comme commune à rattrapage. Dans la mesure où il n'y a qu'une conséquence, 0,44 €, donc supérieur à 0,40 €, mais 25 % donc inférieur à 30 %, ces communes ne seront pas à rattrapage. Cela leur a été confirmé hier soir par rapport à ces éléments.

Les 3 M€ de conséquence en termes de solidarité seront portés par les autres collectivités comme nous le faisons d'une façon générale et – je le répète – comme toutes les collectivités, cela représente quand même pratiquement 300 € par famille sur ce secteur. Nous avons donc décidé de ne pas mettre ces communes en rattrapage et nous l'avons fait valider par les 9 communes hier soir. Je voulais vous donner cette information, puisque pour les anciens, j'avais apporté certaines précisions sur ce dossier et nous avons tenu à nous engager pour traiter ces communes en toute équité, comme toutes les communes ont pu l'être. Je pense qu'il était important que nous donnions la fin de cette affaire. C'est sans doute une des dernières fois que nous réunirons les communes de l'ex SIAC, puisque dorénavant, elles seront rentrées dans la gestion de GBM sur l'Eau et l'Assainissement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce dossier sur l'eau est toujours aussi passionnant. C'est vraiment un dossier d'avenir. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Rapport n°2 - Prestation de nettoyage de divers locaux et vitrerie -
Lancement et autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport concerne le lavage de nos vitres. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mobilités

Rapport n°3 - Enfouissement des réseaux de génie civil de communications électroniques à
Serre-les-Sapins, Champvans-les-Moulins et Dannemarie-sur-Crète

M. GUYEN.- Le présent rapport a pour objet la signature de quatre conventions de régularisation entre la GBM et Orange concernant l'enfouissement des réseaux de génie civil de télécommunications pour les communes de Serre-les-Sapins, Champvans-les-Moulins et Dannemarie-sur-Crète. Elles ont fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage commune avec le soutien de Besançon Grands Travaux et l'Aide aux communes. Par ailleurs, une convention a été signée avec le SYDED en 2018. Ces travaux sont achevés depuis le printemps 2019 et ils ne génèrent aucune incidence budgétaire pour 2020. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de projets de requalification des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage SYDED 2019.

Nous vous invitons à :

- régulariser la situation entre GBM et Orange,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdites conventions avec Orange afin d'assurer la gestion des ouvrages ultérieurs de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Pourrions-nous avoir les estimations des coûts de ces enfouissements ? Nous ne les avons pas dans le rapport en p.60. Les montants ne sont pas affichés dans ce que nous avons pu recevoir. La question m'a déjà été posée en Bureau, et j'ai fait la même réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°4 - Convention relative à l'usage des candélabres pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques

M. GUYEN.- Grand Besançon Métropole autorise l'opérateur Orange à établir ou faire établir un réseau de fibres optiques sur les supports béton ou bois de la Communauté urbaine supportant l'éclairage public uniquement, ainsi qu'à en assurer ou en faire assurer l'exploitation. S'agissant des modalités financières, l'opérateur verse une indemnité pour l'utilisation des candélabres détenus par la collectivité. Pour l'année 2019, le montant de l'indemnisation est fixé par support ou, le cas échéant, par traverse, à 27,50 € hors taxe. La mise à disposition des candélabres (échéance de la convention) est consentie pour une durée de 20 ans.

Vous êtes invités à :

- vous prononcer sur ladite convention,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. Je voudrais simplement me féliciter de cette convention qui va permettre d'accélérer un peu le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du Grand Besançon. Nous avons pu voir durant la période du confinement l'importance du très haut débit, y compris dans les zones les plus reculées, que ce soit en matière économique, de télétravail ou d'éducation. Nous aurons d'autres enjeux, notamment les enjeux médicaux dans les prochaines années. Je pense qu'il serait très important que l'Agglomération affirme l'ambition du fibrage total de GBM à horizon 2022, comme le prévoit le calendrier, y compris la suppression totale des zones blanches de téléphonie mobile, notamment l'installation de la 4 G minimum sur l'ensemble du territoire. C'est très important pour l'ensemble des citoyens et pour nos acteurs économiques.

M. GUYEN.- C'est effectivement un dossier très important dans le cadre de la communication, aussi bien pour la périphérie du Grand Besançon que pour la Ville. Nous aurons des réunions avec les opérateurs concernant ce développement de communication. Nous aurons aussi un sujet à aborder prochainement : celui de la position des poteaux en bois, comme Orange souhaiterait le faire. Nous aurons donc une position à défendre par rapport notamment à la ville et son centre concernant ces installations. Toutefois, il s'agit effectivement d'un sujet important. Vous évoquez 2022. Je ne me lance jamais comme cela, je suis prudent, mais nous y réfléchissons, et nous travaillerons avec les services sur le sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ces éléments ont été traités en juin, mais je pense que cela méritera de remettre à jour. En tout cas, vous avez raison, Monsieur CROIZIER. Je ne voudrais pas être l'oiseau de mauvais augure, mais si nous voyons revenir le Covid-19 à grande envolée, j'espère que nos outils seront bien déployés. La fibre à cet avantage d'être plutôt très vertueuse. Pour autant, les choses nous rattrapent.

M. BAULIEU.- Je souhaite ajouter deux précisions sur cette démarche en matière de développement de la fibre. Les choses ont été considérablement accélérées au cours des dernières années. Il reste que secteur par secteur, tout aille non pas jusque chez l'abonné, mais jusqu'à son point de raccordement pour son opérateur, puisque nous sommes, pour l'essentiel du territoire, en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) avec Orange, et sur deux autres secteurs, avec Doubs THD en matière d'équipement, plus une transaction conventionnelle avec Free sur Planoise. Les choses devraient se passer de manière satisfaisante, avec – il faut se le redire ici – la difficulté spécifique de l'hypercentre de Besançon sur le secteur sauvegardé et classé.

Là aussi, en large concertation avec l'architecte des bâtiments de France, il a été acté in fine que plus rien ne passerait en façade, auquel cas c'est un dispositif plutôt satisfaisant sur le plan de l'esthétique et du patrimoine, mais sur le plan de la faisabilité, cela va prolonger un peu les opérations. Par ailleurs, nous sommes vigilants sur le fait que l'on n'ouvre pas inconsidérément des chaussées aménagées. Il

faudra donc réussir à cheminer de manière appropriée au cas par cas, plus, compte tenu de ces chaussées, la contrainte qui pèsera sur les copropriétaires, puisque du coup, le service de chaque immeuble ne se fera pas par le même endroit que cela l'était jusqu'à maintenant. On ne suivra pas le chemin du cuivre. Il faut nous dire cela pour considérer que nous aurons un certain temps supplémentaire pour finir ces zones très sensibles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup pour ces précisions. Il est vrai que la ville de Besançon a des spécificités qui font que nous ne pouvons pas déployer forcément les choses de la même façon partout.

M. BODIN.- Sur le secteur sauvegardé, il faut être très précis. Le réseau téléphonique sera démonté. Cela veut dire que de fait, nous aurions pu imaginer pendant un certain temps qu'on allait mettre au même endroit les lignes téléphoniques et les fibres optiques, sauf que le réseau téléphonique sera supprimé. Plutôt que d'avoir des fibres optiques qui courent le long des façades, l'architecte des bâtiments de France, à juste raison, dit qu'il faut que ces fibres optiques ne courent pas le long des murs. Notre problème concerne donc la suppression finale du réseau de cuivre téléphonique. C'est pour cela que cela prend un peu plus de temps sur le centre-ville, secteur sauvegardé de Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous savez tout sur Besançon. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°5 - Programme de travaux 2020 SYDED - Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, et génie civil de télécommunication : place de la Bascule, Chalèze, Dannemarie-sur-Crète et Geneuille
--

M. GUYEN.- Ce rapport concerne la signature de conventions entre la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole et le SYDED pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de génie civil de télécommunication dans les communes de Besançon (place de la Bascule), de Chalèze, Dannemarie-sur-Crète et Geneuille. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de requalification de certaines rues de ces communes.

S'agissant de la place de la Bascule sur la commune de Besançon, le SYDED reçoit une délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication. Pour l'enfouissement, le coût s'élève à 183 750 € TTC. Le SYDED participe à hauteur de 74 700 €, GBM à hauteur de 106 550 € et Orange à hauteur de 2 500 € TTC.

S'agissant de la commune de Chalèze, le SYDED reçoit la délégation de maîtrise d'ouvrage. Le coût s'élève à 92 500 € TTC. Le SYDED participe à hauteur de 35 595 €, GBM à hauteur de 54 745 € et Orange à hauteur de 2 160 € TTC.

S'agissant de la commune de Dannemarie-sur-Crète, le coût de l'enfouissement s'élève à 246 300 € TTC. Le SYDED participe à hauteur de 94 342 €, GBM à hauteur de 149 808 € et Orange à hauteur de 2 150 € TTC.

S'agissant de la commune de Geneuille, le coût de l'enfouissement s'élève à 253 750 € TTC. Le SYDED participe à hauteur de 28 476 € et 73 914 €, GBM à hauteur de 42 265 € et 105 311 € et Orange à hauteur de 3 784 € TTC.

Vous êtes invités à :

- vous prononcer sur ces conventions avec le SYDED pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- vous engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Avez-vous des questions ? Le SYDED est vraiment un outil très important pour l'aménagement du territoire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°6 - Mise en œuvre expérimentale de la gratuité du réseau Ginko
en cas de pic de pollution

Mme ZEHAF.- L'année dernière, un travail avait été réalisé par la Direction des Risques Urbains de GBM sous le pilotage de la Direction Hygiène et Santé pour élaborer un plan d'action en cas de pic de pollution. Dans ce plan d'action, en dehors des actions menées par les différentes Directions, il y avait aussi une action en termes de mobilité. En effet, la Direction des Transports et Keolis Mobilité mettaient en vente un ticket appelé « Tick'Air » au prix de 2 €, sans compter le coût du support de 0,20 €. Du coup, ce Tick'Air a été déclenché dans la semaine du 27 au 30 juin 2019. Keolis a pu remarquer que 448 ventes de Tick'Air s'étaient faites. En revanche, dans cette vente, nous ne pouvons pas savoir si les personnes ont abandonné leur voiture ou si elles avaient effectivement prévu d'utiliser le réseau.

Cette année, pendant la canicule, il y a eu une alerte de la Préfecture dans la semaine du 3 août. La Préfecture a prévenu la collectivité d'un risque de pic de pollution pour la fin de semaine. Finalement, ce pic de pollution s'est stabilisé et il est redescendu, ce qui fait que nous n'avons pas déclenché le Tick'Air ni d'autres dispositifs. Nous vous proposons d'expérimenter une gratuité des transports en cas de pic de pollution. Il est à noter que nous avons deux à quatre pics de pollution par année. Le coût de cette mesure serait variable. Pour un jour de semaine, la perte de recette serait entre 20 000 et 22 000 €. Pour un samedi, elle varierait de 12 à 14 000 €. Pour un dimanche, elle varierait de 5 à 7 000 €. Pour un jour de semaine d'été, elle varierait entre 7 000 à 9 000 €.

Cela permettrait de capter des personnes qui laisseraient peut-être leur voiture pour utiliser les transports en commun. Les parkings relais seraient gratuits. Cela permettrait aussi d'agir sur le pic de pollution et de le faire baisser sans avoir à déclencher cette procédure. En revanche, il faudrait pouvoir déclencher cette procédure dès l'information de la Préfecture, car il y a une réactivité de Keolis Mobilité qui demande un certain temps pour étalonner les DAB. Du coup, il faudrait pouvoir déclencher cette procédure dès l'alerte de la Préfecture. Nous vous proposons ainsi d'expérimenter cette mesure. Si cette mesure portait ses fruits, il faudrait signer un avenant avec Keolis Mobilité, car cela ne faisait pas partie du contrat. Nous soumettons cela au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. S'agissant de ce rapport n°6, nous n'allons pas refaire l'historique de tous les débats que nous avons pu avoir ici, en Conseil Communautaire sur la gratuité, sur les tarifs préférentiels, notamment pour les collégiens, puisqu'à un moment, nous avons beaucoup débattu sur l'équité territoriale autour de cette tranche de population.

Après, en politique, il ne faut pas être naïf non plus. J'aurais l'impression que cette expérimentation amènerait, à terme, certaines phases de votre projet que vous avez porté sur Besançon, ce que j'ai expliqué dans le cadre de mon propos liminaire. Je m'explique. Vous évoquiez dans votre projet municipal une gratuité totale des transports sur l'échelon de Grand Besançon Métropole. Je pense que cette expérimentation appelle, à terme, cette volonté idéologique de porter votre projet ici, sur le territoire, mais j'espère me tromper.

Je voudrais quand même alerter ici l'ensemble des élus qui siègent à GBM que nous ne nous retrouvons pas encore une fois dans le transfert d'un projet municipal sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Par conséquent, nous nous abstenons sur ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais apporter un élément de réponse. Je suis prête à distribuer le programme de « Besançon par nature » si finalement, Monsieur FAGAUT, à chaque fois que nous faisons quelque chose, vous y faites référence. Au moins, les personnes sauraient de quoi vous parlez. En effet, je ne suis pas sûre que depuis chacune des communes, ils se soient intéressés à ce programme. Du coup, c'est quand même compliqué si à chaque fois dans cette assemblée on revient sur la discussion et que vous remettez finalement en débat les différences que nous avons entre nous. Pour être juste, parce qu'il faut quand même donner les éléments factuels, en réalité, dans notre programme politique à Besançon toutes les décisions qui sont prises le sont en toute transparence.

Nous en parlerons plus globalement, car je suis très respectueuse de la démocratie et de l'assemblée dans laquelle nous sommes. Bien sûr, nous consultons le Bureau, les commissions et l'assemblée.

Dans tous les cas, nous avons envisagé de proposer une gratuité très particulière dans le cadre du programme. Puisque vous m'en donnez l'occasion, je vais l'expliquer. Ces choses revenant très souvent, au moins, les choses seront claires, et de toute façon, nous serons sans doute amenés à reparler de la question de la mobilité.

Aujourd'hui, s'agissant des transports scolaires, les jeunes enfants n'ont pas la gratuité sur l'ensemble de notre territoire, alors que dans d'autres endroits sur la Bourgogne-Franche-Comté, la gratuité est assurée par la Région. C'est donc une vraie question et nous nous la sommes posée depuis notre territoire de la commune de Besançon. Il s'agit de voir s'il ne faut pas se poser la question de l'équité territoriale. Nous sommes bien d'accord, je l'expose, mais nous ne voterons pas cela aujourd'hui, nous n'allons pas en parler, puisque cela fera l'objet de toute sorte de débats et discussions plus tard. Toutefois, je préfère que nous soyons clairs.

Le deuxième élément qui nous a amenés à réfléchir est que nous avons un territoire qui a la chance d'avoir une université. Je rappelle toujours les mêmes chiffres : une personne sur cinq à Besançon est étudiante ou enseignante et c'est une personne sur six sur le Grand Besançon. Si demain nous avions une baisse de fréquentation de notre université, ce serait vraiment dramatique pour notre territoire en son entier, et pas seulement pour Besançon. Il est donc nécessaire de regarder ce qui fait qu'un étudiant ait envie de venir à Besançon, non seulement pour les formations qui lui sont proposées, les débouchés de recherche, etc., mais aussi – et nous savons combien dans la décision de l'étudiant, cela pèse de façon importante – le cadre de vie et son pouvoir d'achat.

En plus de cela, nous savons que sur notre territoire, en Franche-Comté en particulier, nous avons des étudiants plutôt pour une grande partie en précarité. Il s'avère qu'au travers de l'ensemble des tarifications en France, nous sommes un territoire cher non seulement pour les étudiants, mais aussi pour tous ceux qui ont moins de 25 ans, qui n'ont pas encore accédé à l'activité professionnelle et qui sont en cours d'apprentissage, de formation ou à la recherche d'un emploi, qui ont des dispositifs, ou non, dont ils peuvent bénéficier pour baisser le coût du transport. Par exemple, quand vous travaillez, vous pouvez utiliser les transports en commun et bénéficier de 50 % du tarif pris en charge par l'employeur, alors que jamais l'étudiant n'a aucunement de droit de ce type.

À Besançon, sur notre territoire et au Grand Besançon, les jeunes de moins de 25 ans qui ne travaillent pas et qui sont par exemple en formation ont des coûts transports élevés. Depuis notre programme politique, nous avons dit que nous proposerions en débat la discussion de la gratuité des transports en commun pour les moins de 26 ans. C'est simplement pour rétablir la discussion. Il ne s'agit pas d'une gratuité totale. Au regard de l'exercice du compte administratif 2019, sur 12 M€ de recettes environ que rapporte la billettique sur notre transport en commun, si nous retirons les abonnements pour les 26 ans, cela correspond à un montant entre 4 et 4,5 M€.

Je voudrais simplement rétablir les choses telles qu'elles sont et les proportions, mais ce n'est pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui, mais puisque nous en parlons, pour ne pas que nous partions de travers sur la discussion, soyons bien clairs sur ce dont il est question.

Concernant le dossier proposé aujourd'hui, c'est parce que nous avons vécu à un moment donné ce temps de pic de pollution que cela pose la question de savoir à quel moment le transport en commun peut entrer dans les réflexes des uns des autres en disant : « quand on voit arriver un pic de pollution, ne dois-je pas privilégier avant tout le transport en commun ? » Du coup, soit je dois me poser la question de l'accès, soit la gratuité me permet d'aller dans un geste beaucoup plus rapide et simple et elle me donne en même temps la possibilité d'explorer ce moyen de transport. C'est ce qui est posé, sachant que c'est un élément expérimental.

C'est sur un point concernant très peu de temps dans l'année, puisqu'heureusement, nous n'avons pas énormément de pics de pollution, mais c'est une vraie interrogation qui vous est soumise aujourd'hui et qui n'exclut nullement toute la question de la mobilité. D'ailleurs, nous aurions pu inverser les différents rapports, puisque le rapport suivant concerne l'engagement à la révision du Plan de Mobilités (PdM). Il aurait peut-être été bien que nous commencions par un vote sur cet engagement à la révision du PdM avant d'aborder un tout petit élément concernant ces questions de mobilité sur la façon d'envisager un service pour la question du pic de pollution.

Monsieur FAGAUT, vous voulez peut-être redonner une précision.

M. FAGAUT.- Oui. Je partage ce que vous évoquez, mais ouvrez le débat. Ouvrez le débat, ouvrez un vrai débat autour de cette question globale des transports Ginko pour que les uns les autres, nous puissions nous positionner, et non pas y aller par petite tranche comme vous l'évoquez aujourd'hui. Puisque vous dites, et je cite vos mots, que vous êtes respectueuse de la démocratie, débattons de ces sujets et mettez-les à l'ordre du jour.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Attendez, nous sommes bien dans une assemblée où nous débattons des délibérations, rassurez-moi. Nous sommes d'accord que le rapport n°7 concerne l'engagement d'une révision du Plan de Mobilités. Vous êtes bien d'accord avec moi aussi. Quand on engage une révision d'un plan complet, cela passe par des comités de pilotage, des études de travail, par un travail. Ce ne sera pas une délibération d'un jour pour réviser un Plan de Mobilités en 2h. Vous êtes d'accord avec moi que la démarche a démarré. C'est ce que nous voterons dans le rapport suivant. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MULOT.- Merci, Madame la Présidente. Pour compléter les interventions précédentes, je souhaite attirer l'attention sur le fond du sujet. Est-on vraiment sûr que la gratuité des transports en commun fait mécaniquement baisser la pollution ? Nous aimerions sincèrement y croire, mais nous avons quelques doutes. Pour preuve, l'étude parue dans la Gazette des Communes le 22 juin dernier. Je vous cite le titre qui est quand même, hélas, assez clair : « transports publics gratuits : une mesure inefficace contre la pollution en ville ».

La réflexion de fond que nous pouvons tous avoir ici est : comment faire pour qu'il y ait un réel report modal en cas de gratuité ? Comment s'assurer que des personnes abandonneront leur automobile pour prendre le bus ou le tramway, parce qu'il est gratuit ? Selon l'article, à Dunkerque, ce sont surtout les piétons, les cyclistes qui se sont reportés vers le bus avec la mise en place de la gratuité. Les automobilistes n'ont quasiment pas changé leurs habitudes. Nous ne pensons donc pas que l'idée de l'expérimentation de la gratuité en cas de pic de pollution soit la solution idéale, surtout un vrai débat en assemblée. Il faut étudier sérieusement le cas de Grand Besançon Métropole, notamment les personnes qui n'habitent pas Besançon, mais plutôt la périphérie. Trop de personnes n'ont souvent pas d'autres choix que de prendre leur voiture. Certes, il y a peut-être aussi à la base un problème d'offres de service. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais répondre petit à petit, ce qui me permettra de donner des petits éléments tout simples et très courts. L'avantage d'une expérimentation est d'établir justement des moyens de mesure, et sans doute une interrogation auprès du public. Comme le disait Marie ZEHAF précédemment, parfois, on enregistre une augmentation des fréquences, mais on n'en mesure pas la raison ni le geste, et si nous voulons comprendre mieux ce qui motive ces pratiques, il est nécessaire de mieux comprendre. Avez-vous d'autres interventions ?

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Présidente. Nous sommes évidemment favorables à une expérimentation de la gratuité des transports en commun en cas de pic de pollution. D'après les chiffres, il s'agit de deux à six jours par an. Mais nous pouvons penser que vu l'évolution récente marquée par des périodes de canicule et de haute pression, ces jours de pic de pollution risquent malheureusement d'être plus nombreux. Cependant, nous regrettons que ce dossier passe en assemblée sans un débat préparatoire en commission. Nous souhaitons que ce fonctionnement ne soit pas habituel afin d'assurer un processus démocratique normal.

L'écologie est l'affaire de tous. Elle doit être partagée par tous. Nous voterons donc cette proposition, mais nous demandons en même temps la mise en place d'une politique plus globale pour que les habitants de Besançon et du Grand Besançon fassent évoluer leurs pratiques de mobilité. Ce n'est pas la gratuité occasionnelle au total des transports en commun qui conduira les habitants à moins prendre leur voiture individuelle. C'est l'amélioration de la qualité du service, la fréquence, la desserte, mais c'est surtout d'assurer la sécurité à toute heure des usagers dans les parkings relais, dans les bus et dans les tramways. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous êtes donc d'accord que le rapport n°7 aurait dû être présenté en premier. Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. CONTOZ.- Merci, Anne. Madame la Présidente, Madame la Rapporteuse, les délégués du secteur du Plateau dans cette assemblée se sont réunis autour de notre animateur du secteur pour examiner les questions à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Sur cette question de la gratuité des TC lors de pointe de pollution que vous soumettez à notre appréciation, les délégués, très attachés à la préservation de notre environnement et à la santé, ne peuvent que souscrire à des mesures concourant à cette préservation lorsqu'elles émanent de notre communauté et lorsqu'elles sont annoncées par notre communauté.

Sur cette question de la gratuité à titre d'essai des TC lors de pointe de pollution, les délégués unanimes sont prêts à y souscrire, mais ils considèrent qu'il y a un « mais », en réalité plusieurs « mais ». Les « mais » portent sur des interrogations. Cette mesure n'est-elle pas de portée plus bisontine que du Grand Territoire ? Cette mesure de gratuité a une portée très, très limitée sur la périphérie. Pour la périphérie, la vraie mesure n'est-elle pas l'accroissement de l'offre de transport lesdits jours ? Cette mesure n'est-elle pas source d'iniquité ? Iniquité entre les abonnés qui de toute manière ont payé et les utilisateurs occasionnels dudit jour ? Iniquité entre les abonnés scolaires ou étudiants dont les familles ont, de toute manière, payé, et les utilisateurs occasionnels dudit jour ? Iniquité entre les utilisateurs occasionnels des TER et les utilisateurs occasionnels de nos TC dudit jour ?

À titre d'exemple, un habitant usager occasionnel des TER de Morre devra s'acquitter ledit jour de 10 € – je dis bien « 10 € » aller et retour – soit 125 % du SMIC horaire net, avant d'accéder aux TC gratuits, et Morre est la commune la plus proche du centre-ville.

J'avais des questions sur le financement. Vous avez donné des chiffres, je les ai notés et je les rapporterai. De toute manière, il faudra payer plein pot le VT, des choix de dépenses...

Par ailleurs, les délégués du secteur du Plateau rappellent qu'ils sont demandeurs insistants au nom des familles d'une évolution de l'abonnement Diabolo afin d'instaurer un abonnement Petit Collégien (6^e, 5^e), voire un abonnement Collège, ceci afin de laisser un libre-choix aux familles qui ne souhaitent pas un pass de communauté, notamment pour des raisons de sécurité. Les VP Mobilités successifs bisontins se sont avec force arc-boutés contre l'évolution de cet abonnement Diabolo. Les délégués du secteur du Plateau précisent qu'ils ne sont pas forcément demandeurs de la gratuité totale. Ils n'ont d'ailleurs jamais porté leurs revendications en ce sens, même s'il existe de l'iniquité dans le même collège. Ils rappellent enfin qu'ils sont demandeurs avec insistance d'un véritable projet de réseau de pistes cyclables sur le Plateau, projet qui doit s'engager par un schéma enfin cohérent à partage à établir par le levier de la démocratie participative.

Madame la Présidente, Madame la Rapporteuse, à ce stade, les délégués du secteur du Plateau demandent le report de la décision que vous nous appelez à prendre afin, un court temps nécessaire, d'étudier les interrogations et réponses aux questions posées en commission. De toute manière, ce report ne serait en rien préjudiciable à notre environnement, les spécialistes nous disant que probablement, la prochaine pointe de pollution ne serait pas à attendre statistiquement avant janvier. En l'absence de proposition de report, les délégués du secteur du Plateau unanimes s'abstiendront. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Je m'interroge. Pour ceux qui étaient dans le mandat précédent, Pierre, tu as souvent posé ces questions concernant Diabolo, et c'est un débat de fond. J'ai un ensemble d'éléments, mais je me demande si j'ouvre maintenant la discussion sur ce sujet, ou si nous disons qu'il y a toutes ces questions de tarification et d'organisation, je répète que c'est l'objet de la révision du Plan de Mobilités (rapport n°7). J'entends, et c'est important. Nous savons combien la question de la mobilité est fondamentale.

D'ailleurs, je tiens aujourd'hui à vous dire que si vous regardez les plans de transition, de relance envisagés par l'ensemble des instances, il y a tout un débat sur la question de la mobilité. C'est fondamental pour de nombreuses raisons. Les Gilets Jaunes avaient aussi soulevé la question de l'accessibilité pour ceux qui habitent loin pour de nombreuses raisons d'accessibilité au lieu de transport, etc. Je pense que toutes ces questions se poseront et c'est nécessaire. Le télétravail viendra également nous impacter. La tarification sera une vraie question qu'il faudra poser. J'ouvre toutes questions.

Je pense que nous ouvrirons un groupe de travail qui relistera l'ensemble des questions que vous posez, que ce soit la question de l'offre et du coût de la tarification en face. Je suis vraiment ouverte à

tous ces sujets. Concernant ce qui est proposé ce soir, il s'agit vraiment d'une expérimentation, parce qu'en même temps, pour répondre en quelque sorte aux questions posées par les uns et par les autres, l'idéal est que nous regardions comment, en expérimentant, nous pouvons poser un certain nombre de données factuelles. Nous pouvons tous nous dire que nous sommes tous des experts d'une façon ou d'une autre de la façon de se déplacer, mais pour l'instant, nous avons très peu de données factuelles. On peut toujours dire qu'à Dunkerque, c'est comme cela, mais quand on regarde le réseau, il n'est pas constitué de la même façon, il n'a pas la même histoire, etc.

Pierre, si je ne me trompe pas, lorsque je suis arrivée dans le dernier mandat, vous parliez déjà de Diabolo, mais du coup, c'était une discussion déjà du mandat précédent.

M. CONTOZ.- Oui, de deux VP bisontins.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons essayer de ne pas en user un troisième sur ce sujet et de trouver quelque chose qui nous permette de répondre de façon plus consensuelle à ces problématiques. J'entends tout ce que vous dites, mais en même temps, nous proposons aujourd'hui vraiment quelque chose qui nous permettrait de poser un certain nombre de bases de réflexion. De nombreux élus souhaitent prendre la parole.

M BERNARD.- Je suis cartésien. Je souhaite simplement savoir une chose. On parle de quelque chose d'expérimental, mais on ne chiffre pas la durée soit dans le temps, soit en termes de nombre d'alertes. Combien de temps va durer l'expérimentation ?

Mme ZEHAF.- Nous avons très peu d'alertes dans l'année, entre deux et trois. Elles arrivent souvent au printemps et l'été, en août ou septembre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, il a raison. Il s'interroge sur la durée de l'expérimentation.

M. BERNARD.- On peut faire cela pendant 10 ans, mais il faut fixer une durée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez raison. Si nous mettons en place des mesures, il faudra le faire non pas sur une alerte, car les circonstances ne sont jamais les mêmes. L'autre question qui se pose et qui se posera par ailleurs est : faisons-nous une enquête ? Lorsque les gens prennent les transports en commun, il faudrait que quelqu'un leur demande ce qui les a fait utiliser les transports. C'est ce qui va nous intéresser aussi. Si nous prenons le chiffre brut, c'est un peu compliqué. Nous pourrions envisager qu'à la sortie du bus, quelqu'un pose la question pour faire des statistiques. Cela veut dire que nous devons mettre des indicateurs pour mesurer. Nous devons savoir pendant combien de temps nous pouvons envisager cette expérimentation.

Pour vous répondre, le projet proposé est sur un an, mais étant donné l'ensemble du dossier sur la révision du Plan de Mobilités, nous reprendrons cette année-là, car si nous n'avons aucun pic, tant mieux et nous serons tous contents. S'il y a un ou deux pics, ils seront peut-être représentatifs de deux saisons particulières. Nous devons y travailler. L'idée était de lancer l'expérimentation, car comme le disait Marie ZEHAF ou Karima ROCHDI précédemment, évidemment, nous voyons bien que les temps de températures les plus élevées cet été ont failli déclencher cette alerte, puisque cela a démarré de cette façon. Les températures importantes peuvent provoquer des pics d'ozone. Nous le verrons, car Daniel HUOT va venir dérouler des arguments factuels. Effectivement, les types de pollution ne sont pas les mêmes en fonction de la saison. L'idée est bien de s'interroger sur tout cela.

M. HUOT.- Je voudrais apporter un éclairage complémentaire à ce qui a été dit à partir de la qualité de l'air et du constat que nous faisons sur les précédentes années. J'ai scruté, j'ai été représentant à ATMO, association qui assure la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté. De 2017 à 2020, notre territoire a connu quatre pics de pollution. Il faut savoir que ces pics de pollution sont déclenchés par la Préfecture. Cela s'appelle « une procédure d'alerte ». Il existe une procédure de préalerte, mais cela concerne les personnes ayant des pathologies et qui doivent prendre des protections (ne pas courir, etc.)

En revanche, les pics de pollution sont des procédures d'alerte. Il y a eu deux pics de pollution avec des dépassements sur des polluants dépassant des seuils, deux sur ces quatre années avec des polluants ozone. Les deux pics de dépassement de particules fines (PM10, particules fines 10 microns)

ont souvent pour origine le chauffage au bois, ce qui veut dire que lorsque vous avez un pic de pollution dû au chauffage au bois, vous pouvez arrêter toute la circulation ; certes, on améliore globalement la qualité de l'air, mais cela signifie que le pic de pollution est maintenu, car les périodes sont froides, les gens utilisent des moyens de chauffage au bois qui ne sont pas de grande qualité et qui émettent des particules fines.

Nous avons eu également deux pics avec des polluants liés à l'ozone, à savoir que les oxydes d'azote montent, se transforment chimiquement par la chaleur et on a de l'ozone. C'est donc lié à la circulation dans la ville Il y a ainsi eu en tout quatre pics au sens de procédure d'alerte entre 2017 et 2020. Malgré la canicule, en 2020, il n'y a eu aucun pic de pollution. Il faut savoir que le pic de pollution est déclenché aujourd'hui lorsque l'un des quatre polluants mesurés dépasse un certain seuil. On mesure ainsi l'ozone, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et les particules de 10 microns. Nous voyons bien que pour deux pics de pollution particules fines dus au chauffage au bois, même la gratuité ne le fera pas basculer complètement. Bien sûr, il y aura une amélioration de la qualité de l'air, mais cela ne basculera pas.

De plus, en 2021, un nouvel indice de la qualité de l'air va entrer en vigueur et seront mesurées les particules fines de 2,5 microns. Sachez qu'un cheveu a une épaisseur de 60 microns. Seront ainsi mesurés soit les 10 microns, soit les 2,5 microns. Cela veut dire que les polluants mesurés ne seront plus au nombre de quatre, mais cinq (ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, PM 10 et PM 5), sauf que le nouvel indice comportera une agrégation de données de concentration de ces cinq polluants. Cela veut dire qu'à partir de 2021, quel pic de pollution y aura-t-il ? Nous voyons bien que l'indice est complètement différent de ce que nous mesurons en 2020.

L'année 2021 sera probablement une année de transition. Aujourd'hui, il est extrêmement difficile de prévoir les pics de pollution avec l'agrégation de ces cinq polluants et des seuils rabaissés, donc plus exigeants que les seuils existants. Pour moi, ce rapport mérite d'être complété et d'être présenté lors d'un prochain Conseil Communautaire, puisque lorsque le pic de pollution est déclenché par un dépassement de seuil de PM10, c'est essentiellement en période froide avec les particules PM10 issues du chauffage au bois. La gratuité des transports a peu d'effets sur le pic de pollution. Dès la mise en place d'un nouvel indice de la qualité de l'air au 1^{er} janvier 2021, son impact mérite d'être examiné, voire simulé ou stimulé pour savoir ce qu'il sera dans l'année 2021. Entre 2017 et 2020, nous n'avons jamais connu de pic de pollution entre la mi-août de l'année et janvier de l'année n+1.

Si nous réexaminions ce dossier avec un peu de retard, avant mi-janvier 2021, on pourrait apporter des éléments complémentaires, ce qui nous permettrait d'apprécier de façon un peu différente, alors qu'aujourd'hui, nous avons simplement une vision financière. Je parle ici en termes de qualité de la vie, car c'est la qualité de l'air derrière. Cela pose ainsi le problème des motorisations, de la partie périphérique (on vient en voiture dans Besançon). On voit bien que le problème n'est pas binaire. Même s'il présente beaucoup d'intérêt, je pense que ce dossier mériterait d'être examiné de façon plus complète. Pour ma part, à la fois par solidarité avec le Plateau et par rapport à mon analyse, je m'abstiendrai sur ce rapport.

M. LIME.- Deux interventions de Monsieur FAGAUT ce soir a priori laissent sous-entendre que la majorité de la ville de Besançon imposerait des choses à l'Agglomération d'une façon idéologique et forcée. Une intervention, nous en avons l'habitude, mais avec la deuxième, je trouve que cela commence à faire un peu beaucoup. Je vais vous rassurer, Monsieur FAGAUT, c'est hors de question, et je pense que vous avez dû lire notre programme : chaque fois qu'il y avait des éléments en lien avec l'Agglomération, nous avons toujours indiqué « nous proposerons ». Ne cherchez pas à faire peur à qui que ce soit. Vous savez très bien, et certains l'ont répété, qu'à l'intérieur de cette Communauté urbaine, la ville de Besançon est minoritaire. À partir de là, s'il n'y a pas un certain consensus sur un certain nombre de décisions, les décisions ne passeront pas.

Ce n'est pas la peine d'essayer d'agiter une peur que vous cherchez à alimenter, qui n'existe pas et qui, je pense, fausse les relations que nous pouvons avoir entre la Ville et l'Agglomération. Tout à l'heure, lorsque j'ai parlé d'un certain nombre de dispositifs dits « de solidarité » quand je suis intervenu sur l'eau et l'assainissement, j'ai au minimum eu la délicatesse de ne pas dire que c'était les usagers de la ville de Besançon qui paieraient. Cela veut dire que nous pouvons rentrer dans ce type de débat d'affrontement entre nos collectivités. C'est la solidarité et le travail en commun qui nous permettront de faire progresser les choses.

S'agissant du dernier point, vous parlez de la gratuité en considérant que c'est de l'idéologie. Vous êtes aussi un spécialiste de l'idéologie, Monsieur FAGAUT, puisqu'à l'intérieur de votre programme, vous prévoyez de la gratuité des transports pour les écoliers et collégiens, pour les personnes en situation de handicap et de promouvoir au centre-ville de Besançon des bus électriques avec un service gratuit. Cela voudrait dire que lorsque nous présentons des choses autour d'une partie de la gratuité, ce serait de l'idéologie, et de votre côté, ce serait du réalisme politique et pragmatique. Non, ce n'est ni l'un ni l'autre.

Cette part de gratuité a fait partie de toutes les discussions dans toutes les agglomérations et dans toutes les grandes villes, avec des participations différentes, des mises en débat différentes pendant plusieurs mois. Nous savons très bien qu'à l'intérieur de la ville, en tout cas pour ceux qui portent la majorité, ce programme ne pourra être mis en place que lorsqu'il y aura un certain nombre d'éléments qui nous permettront d'avoir un échange pour répondre aux interrogations sur le Plateau, interrogations qui sont posées depuis plusieurs années et auxquelles nous n'avons pas répondu, et plus particulièrement concernant les problématiques de primaires et de collégiens sur lesquelles nous devons travailler.

Il existe des iniquités sur notre territoire sur lesquelles nous devons travailler, mais nous devons travailler dans un certain consensus. Je voulais simplement vous rassurer : nous travaillerons dans un cadre de consensus, parfois sur des votes majoritaires, mais cela se rapprochera le plus possible d'un élément sur lequel nous serons en capacité de partager certaines vues.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui souhaite intervenir ?

M. FIETIER.- Merci. Je voulais appuyer les propos portés par mes collègues du Plateau. Je ne me poserais pas en expert du « il faut faire ceci » ou « il faut faire cela », mais je me poserais tout de même la question de la méthode. Je suis assez surpris de voir la manière dont nous est présenté ce rapport. J'ai l'impression que nous sommes dans l'urgence. Seul le Bureau s'est demandé ce qu'il fallait faire autour de cette problématique, je le ressens ainsi. Sincèrement, c'est le genre de sujet que j'aurais aimé pouvoir discuter en commission. Je pense que cela a toute sa place en commission. Nous voyons bien le nombre d'interrogations et d'informations qui circulent dans la salle. Je pense qu'il serait sage que ce soit un signal plutôt positif que de reporter le vote de ce rapport. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais faire un pas de côté. Je ne vais pas répondre tout de suite à ce que les uns et les autres disent. Je voudrais juste revenir sur un propos tenu par Pierre CONTOZ, je crois, concernant le fait de savoir s'il s'agit d'une problématique de Bisontins ou non. Évidemment, non. Par contre, il est vrai que les pics de pollution se situent sur la ville de Besançon. Nous sommes bien d'accord. En termes de pic d'ozone, il y a également Fontain, Montfaucon, je crois. Nous avons donc évidemment une question. C'est toute une influence de la situation géographique dans laquelle nous sommes. Du coup, comme il y a de grosses concentrations sur le centre-ville, cela provoque ce genre de chose.

Je reviens maintenant sur la question du déroulé de ce dossier. Ce dossier concerne un élément très ponctuel. Il s'agit d'une expérimentation extrêmement ponctuelle. Du coup, quoi que vous en disiez, la question posée ce soir a fait l'objet de discussions au moment d'un Bureau-Débat. Elle a été débattue, et comme il y avait débat, elle avait été votée, ce qui est assez exceptionnel. Un avis a bien été émis. Il est vrai que c'était parmi les 32 élus présents, ce qui est représentatif de l'ensemble de l'assemblée, mais c'est le Bureau. C'est pourquoi le débat est posé aujourd'hui. L'objectif est d'avoir des éléments de référence qui permettront d'ailleurs de reposer ce débat sur une expérimentation d'un an.

Concernant la question posée aujourd'hui, il s'agit de savoir si nous présentons ce dossier. Je crois qu'il est nécessaire... Oui, Pierre.

M. CONTOZ.- Je te remercie de me donner la parole une deuxième fois. Quand je demande si cette mesure n'est pas de portée plus bisontine que du grand territoire, je parle de la gratuité, non pas de la pollution. S'agissant de la pollution, j'en suis convaincu. Tout le monde vit au centre-ville (hôpital, faculté). Je ne parle pas de la mesure de pollution, mais de la mesure de gratuité qui est plus de portée bisontine que du grand territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

M. CROIZIER.- Vous avez tout à l'heure devancé ma remarque. J'aurais préféré que ce dossier émane d'un travail issu de la révision du Plan de Mobilités. Sur un sujet au combien important, je crois qu'il ne s'agit pas de faire vite, mais il s'agit de faire bien et d'être efficace. Qu'il faille s'engager dans la réduction du niveau de pollution, Pierre CONTOZ vient de le dire, dans la lutte contre le réchauffement climatique, offrir une alternative à la voiture individuelle, je crois que nous en sommes tous convaincus et c'est une évidence. Néanmoins, j'ai beaucoup de difficulté à traiter un sujet aussi important avec aussi peu de données. En tout cas, merci, Monsieur HUOT, de nous avoir apporté certaines informations, mais j'aurais aimé les retrouver quand même dans le dossier. Avant cette intervention, nous ne savions pas quelles étaient les sources principales de pollution lors des pics. Quelle est la part de ces pollutions dues au trafic routier ? Quels objectifs nous fixons-nous ? Quels critères d'évaluation nous fixons-nous ?

Vous savez que je suis très attaché à l'évaluation des politiques publiques. Il y a ici deux sujets : la question des gratuités et la question de la pollution. Concernant la gratuité, est-ce un moyen de faire venir de nouveaux usagers vers les transports en commun ? Si l'offre de service ne répond pas aux besoins des habitants, que ce soit payant ou gratuit, cela ne changera rien aux habitudes des Grands Bisontins. Nous sommes bien placés ici pour savoir qu'en matière budgétaire, nous sommes sans cesse amenés à faire des choix. Les coûts sont chiffrés (entre 40 et 100 000 € par an) ; 40 000 € par an sur six ans, c'est le prix d'un bus au gaz et 100 000 € par an sur six ans, c'est le prix de deux bus au gaz. L'achat de deux bus au gaz ne serait-il pas plus efficace pour lutter contre la pollution et le réchauffement climatique ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes d'accord que nous parlons d'investissement et de fonctionnement.

M. CROIZIER.- Laissez-moi terminer, et vous me répondrez sans difficulté. Je n'ai pas la réponse à ces questions. Je les pose pour faire avancer le débat. Ces budgets ne seraient-ils pas efficaces – vous avez parlé d'efficacité – s'ils étaient alloués à l'ouverture d'une ou deux lignes de bus supplémentaires, ou à la création d'un nouveau parc relais à l'entrée ouest de Besançon, par exemple, à l'augmentation des cadencements des lignes de train desservant la périphérie, dans le développement du covoiturage ? Je n'ai pas la réponse à toutes ces questions. En revanche, je suis fondamentalement convaincu que ce dossier ne peut pas s'appréhender de façon isolée. Il n'a de sens qu'au regard d'une politique et d'une stratégie globale de transport urbain. Or nous ne le retrouvons pas à l'intérieur du dossier. Voilà, c'était l'intervention que je voulais faire ce soir. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Soyons précis et ne mélangeons pas investissement, parce qu'un bus, c'est de l'investissement, et fonctionnement. Là, ce sont des recettes qui ne rentrent pas. Vous parlez de 40 000 €, parce que vous choisissez la journée la plus chargée. Sinon, ce sont 15 000 € la journée.

M. MICHAUD.- Ce sont les chiffres donnés dans le rapport, donc entre 40 et 50 000 €. De plus, on peut parler de fonctionnement et d'investissement, mais quand on dépense de l'argent en fonctionnement, c'est de l'argent que l'on n'a plus pour investir. Si on n'a plus les recettes, cela fait des sommes inférieures pour investir.

Je suis intervenu en Bureau assez fermement sur cette proposition. J'avais été surpris qu'elle soit annoncée dans la presse le 8 août dernier, avant que nous en discutions en commission, en Bureau et en Conseil Communautaire. C'est ce qui m'avait un peu ému, mais aujourd'hui, je vais passer là-dessus et je pense qu'effectivement, au regard de nos discussions, il serait bon que ce rapport soit reporté. Certes, des éléments ont été donnés, ils sont très intéressants, mais il faudrait qu'ils soient pris en compte. Nous devons prendre des mesures efficaces pour améliorer nos conditions de vie. Quand on parle de pollution, on parle de conditions de vie. Quand on parle de gratuité, on parle de conditions de vie.

Tous ces points sont donc à réfléchir en profondeur, et nous ne sommes pas dans l'urgence absolue. Je pense que cela mérite d'être débattu, vu en commission pour que nous avancions avec de vraies propositions. Je propose vraiment le report de ce dossier qui n'a pas d'urgence absolue. Merci.

Mme ZEHAF.- J'avais redonné les chiffres plus précisément, parce qu'effectivement, nous avons une estimation basée sur une hypothèse haute. Si tu veux, Jean-Paul, je peux les rappeler. La perte de recette sera inférieure à 100 000 €, puisque si nous nous basons sur un jour de semaine d'hiver, cela

ira de 20 à 22 000 €. Nous n'aurons pas 50 jours de pic de pollution, et nous n'en avons jamais eu autant, ni 5 jours. Pour un samedi, c'est beaucoup moins (de 12 à 14 000 €). Pour un dimanche, c'est de 5 à 7 000 € et pour un jour de semaine d'été, c'est de 7 à 9 000 €. La première estimation faite par Keolis Mobilité et nos services était une estimation haute.

Mme ROCHDI.- Il me semble que la Commission Mobilités dans laquelle ce dossier peut être débattu doit se réunir le 16 septembre prochain, soit dans quelques jours.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais juste savoir si nous allons travailler de façon assez sereine sur un certain nombre de dossiers. Encore une fois, ce dossier a fait l'objet d'une discussion et d'un débat en Bureau-Débat. Il est important de se dire que l'on va être dans les mêmes déroulements.

Je vous le dis, vous avez vu, on dit qu'il y a peut-être un ou deux jours de pollution, et en réalité, cela n'a d'intérêt que de dire : « on propose d'organiser une expérimentation ». Dans les débats de la Commission le 16 septembre, ce qui nous intéresse est de voir dans quelles mesures nous pourrions avoir des données. Pour avoir des données, prenons le temps de mettre en place une expérimentation, regardons comment les choses se font. Je pense que la discussion que nous aurons sera celle du rapport suivant, le rapport n°7. Je tiens donc à remettre ce dossier à la discussion ce soir, ainsi qu'au vote. J'entends que certains d'entre vous, en particulier les personnes du Plateau, ont exprimé la question plus générale de la problématique de la mobilité, et c'est bien la question qui se posera dans le rapport suivant, mais je pense que nous ne devons pas mélanger les genres. Pour l'instant, c'est juste un dossier qui propose une expérimentation.

M. POULIN.- Bonsoir à tous. Merci, Madame la Présidente. Sur ce dossier, on parle bien d'une expérimentation concernant les pics de pollution, et de ce qui se dégage du débat, il semble quand même se dire qu'il faut expérimenter pour avoir des données et nourrir ensuite les débats suivants en commission pour que l'on sache de quoi on parle. Les références données sont sur des exemples extrêmement différents de ce que l'on propose. On voit que certaines régions de différentes couleurs politiques vont de plus en plus, pendant les pics de pollution, sur des solutions de gratuité des TER. De plus en plus de villes, d'agglomérations, de métropoles vont sur la gratuité des transports pendant les pics de pollution. En matière de pic de pollution, je rappelle quand même que c'est la deuxième source de décès évitables en France après le tabac et que l'on peut agir sur la question des pollutions.

La dernière fois, nous avons nommé le SCoT résilient, nous allons sur un territoire du SCoT résilient. Nous allons sur un territoire qui s'adapte de plus en plus à l'ensemble des événements climatiques. Il faut donc se doter progressivement d'outils lorsque ces crises apparaîtront. Nous n'allons pas attendre de nouveau des pics de pollution pour nous réinterroger, remettre en place une nouvelle commission. Nous avons là une solution que nous expérimenterons. Si elle ne fonctionne pas, nous reviendrons dessus ; si elle fonctionne, nous aurons l'outil et nous aurons vu ses effets. C'est ce que nous proposons aujourd'hui. Je pense donc qu'il faut le voter dès maintenant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous devons terminer cette discussion. Nous avons dit beaucoup de choses. Apportez-vous vraiment des éléments supplémentaires ?

M. FAGAUT.- Par rapport à cela, Christophe LIME est parti, je le laisse libre de ses interprétations de ce qu'il a pu dire précédemment, mais il a simplement parlé de consensus. Le consensus n'est pas là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons le savoir. Nous allons mettre au vote.

M. FAGAUT.- Je veux dire que le consensus n'est pas là. Donc, à un moment donné, on demande à ce qu'un vrai débat se tienne enfin en commission, puisque cela n'a pas été le cas, qu'il se tienne ici, au sein de cette assemblée et que nous puissions introduire cette question dans le projet global des mobilités et de Ginko. Je ne sais plus qui l'a dit et je souscris aux propos de Jean-Paul MICHAUD : il n'y a pas une urgence fondamentale à le passer aujourd'hui. Décalez-le dans le temps. Il n'y a pas d'incidence pour notre territoire. Enfin, nous pourrions avoir un vrai débat autour de ce sujet dans un projet global des mobilités.

M. CROIZIER.- Encore une fois, la question n'est pas de faire ce choix ou non. La question est : faisons-nous ce choix, ou en faisons-nous d'autres ? Or nous n'avons pas les autres ce soir. Telle est la problématique de la question. En tout cas, je vous demande solennellement de proposer au vote le

report. Je considère que ce n'est pas à la Présidente seule de décider si nous devons reporter ou non. J'imagine que le règlement intérieur de notre assemblée me permet de faire cette demande. Je demande solennellement à ce que nous fassions un vote pour savoir si les élus communautaires souhaitent reporter ce dossier, tout simplement.

M. PARIS.- Madame la Présidente, je pense qu'il est temps de clore ce débat qui, à mon sens, relève plus d'un travail de commission que d'un conseil communautaire. Je cautionne totalement la dernière proposition qui vient d'être faite. Autrement, nous allons y passer la nuit. Vous avez ressenti qu'au sein de cette assemblée, il y avait une forte demande non pas d'être contre votre projet, mais tout simplement de le reporter. J'ai cru comprendre qu'il n'avait pas d'urgence. Ce n'est pas au mois de novembre ou décembre 2020 que nous allons connaître les pics de pollution. Ce sera à partir des mois de juin, juillet, août, septembre. Comme l'a dit Daniel HUOT tout à l'heure, il y a un ou deux pics de pollution par an. Je conteste donc fortement l'idée d'une urgence climatique dans ce domaine. Il faut immédiatement proposer à ce Conseil Communautaire de se prononcer pour ou contre le report, tout simplement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, mais je tiens à ce que nous ayons une assemblée rigoureuse. Nous avons procédé à une consultation en Bureau. Il n'est absolument pas envisageable que nous remettions une décision collective qui a été prise. Je soumetts donc au vote. Je prends mes responsabilités et je soumetts au vote. Je le dis comme cela. Je ne fais pas fi de votre demande, je donne une réponse. Je dis simplement qu'il y a eu une décision en Bureau. Du coup, nous sommes dans un processus. J'entends et j'acte très clairement, entièrement l'ensemble des arguments posés. Cela ne me pose aucun problème.

Simplement, il y a un moment où certaines choses sont nécessaires de s'assurer et de s'assurer du bon fonctionnement de cette assemblée. J'arrête la discussion comme cela a été demandé...

M. FAGAUT.- Madame la Présidente, si vous me le permettez...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, c'est moi qui dirige...

M. FAGAUT.- Ce n'est pas dans le Bureau que tout se décide sans débat ici en assemblée ou en commission. C'est incroyable ! Ce que nous vivons aujourd'hui est incroyable !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Remettez-vous le Bureau en cause, Monsieur FAGAUT ?

M. FAGAUT.- Non, je ne le mets pas en cause, mais un circuit s'installe dans le débat démocratique de cette assemblée, avec le Bureau, avec les commissions, ensuite avec l'assemblée. Je trouve légitime que vous entendiez cela !

Mme LA PRÉSIDENTE.- M. FAGAUT, vous êtes intervenu un certain nombre de fois. Je vous propose...

M. FAGAUT.- Vous ne pouvez pas avoir ce déni de démocratie ici, au sein de cette assemblée ! Vous ne pouvez pas avoir ce déni de démocratie ici ! Je souscris aux propos de Laurent CROIZIER, de Pierre CONTOZ, de tout le monde. Nous ne pouvons pas être dans un déni de démocratie. Il existe un circuit...

Réactions de la salle.

M. FAGAUT.- S'il vous plaît, je ne vous ai pas coupé la parole quand vous vous êtes exprimé. À un moment donné, vous ne pouvez pas. Vous dites qu'il y a un consensus, mais vous avez des Vice-Présidents qui ne sont pas d'accord. Il n'y a donc pas de consensus. À un moment donné, ouvrez le débat sur cette globalité !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, allez-y.

M. LAIDIÉ.- Je me permets de prendre la parole, parce que je suis dans une position un peu délicate. Je siège au Bureau, je suis conseiller communautaire délégué. J'ai voté pour ce rapport. Je trouve qu'une expérimentation est nécessaire pour prendre une décision posée. C'est le point de départ. Nous nous sommes réunis en Plateau – je suis demandeur de ces réunions depuis très longtemps – pour

avoir une position commune. Cette réunion a été l'occasion de poser certaines questions récurrentes, très anciennes (même avant que je sois là). Nous les avons évoquées : ce sont les questions des collégiens, de l'offre, le train. Elles sont essentielles. J'ai beaucoup d'interrogations sur tous ces sujets.

Le débat en Plateau m'a fait revenir, a priori, sur ma position de Bureau. J'étais jusqu'à maintenant sur une position d'abstention, en solidarité avec le secteur du Plateau et par rapport à tout ce qui a été dit. Je note que le rapport n°7 propose un engagement de la révision du Plan de Mobilités, ce qui me semble essentiel, car nous poserons toutes les choses à plat et nous pourrons avancer. Je suis rassuré de ce point de vue.

Après, en tant qu'élu communautaire de la périphérie, je trouve que ce rapport n°6 devient un prétexte à rejouer les divisions politiques du Conseil Municipal de Besançon, ce qui est très désagréable. J'entends qu'il n'y a pas d'urgence. J'entends aussi que le juriste que je suis est, dans un cadre de légalité, obligé de revenir à sa décision initiale, parce que le Bureau, ce n'est pas rien. Ce n'est pas du déni de démocratie que de respecter les engagements et les propositions faites par le Bureau. Je m'en excuse donc auprès de mes collègues du Plateau, Benoît, Pierre. Je souscris effectivement à vos propositions, mais je pense que dans la logique institutionnelle qui est la nôtre et par rapport à tout ce qui fait notre fonctionnement, et notamment la charte de gouvernance à laquelle je suis particulièrement attaché, je pense qu'il faut voter pour clarifier les choses, et c'est tout. Que l'on ne parle pas de déni de démocratie, parce que l'assemblée va voter sur le fond.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, je vous remercie. Écoutez, de toute façon, nous avons un règlement intérieur. Il y a un certain nombre de prises de parole, nous l'avons largement dépassé. Nous avons vraiment débattu. Je soumetts donc au vote. Qui s'oppose ? Je compte 40 oppositions. Qui s'abstient ? Je compte 15 abstentions. Cela nous fait un total de 55. Le rapport passe. Je vous le dis très honnêtement. Ce qui m'importe aujourd'hui est d'entendre effectivement combien vous avez débattu, vous avez apporté des éclairages, des questions. Nous avons enregistré l'ensemble des questions posées durant ce rapport, mais je suis très attachée – je le répète – au fait que nous nous devons d'avoir une méthode de travail pour nous assurer que cette méthode puisse être un socle. C'était donc nécessaire. En tout cas, je m'engage – et nous allons le voir dans le rapport suivant – à ce que l'ensemble des questions posées à travers ce rapport n°6 soient répondues.

Rapport n°7 – Engagement de la révision du Plan de Mobilités
--

Mme ZEHAF.- Ce rapport concerne la révision du Plan de Mobilités, anciennement PDU (Plan de Déplacements Urbains). Il avait été acté par la Communauté d'Agglomération en février 2015 et il était valable 10 ans. Ce PDU a été Plan de Mobilités sous la LOM (Loi d'Orientation pour les Mobilités) en 2019 et il se doit d'être révisé à mi-parcours, soit tous les cinq ans. Nous sommes donc à la date nécessitant la révision. Cette révision est d'autant plus justifiée par l'intégration de communes nouvelles et que la Région a d'autres compétences. Du coup, c'est une grande nécessité de réviser ce Plan de Mobilités, de le réactualiser, de voir vers quoi il va nous emmener pour imaginer notre territoire avec d'autres moyens de transport et pour voir comment réadapter nos moyens de déplacement. Pour cette révision de Plan de Mobilités, un budget de 100 000 € est figé. Des groupes de travail seront organisés. Cette révision ne se fera pas très rapidement, elle nécessitera un gros travail et vous pourrez y participer dans les groupes de travail. Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Je suis désolé d'intervenir encore une fois sur ce rapport n°7. C'est une obligation réglementaire et nous nous réjouissons que nous puissions travailler sur ce Plan de Mobilités, parce que les mobilités restent un enjeu majeur pour le territoire du Grand Besançon, même si je crois savoir qu'un diagnostic avait été porté dans les années 2014 ou 2015 (je n'ai plus forcément la date exacte en tête) où le Grand Besançon montrait qu'aujourd'hui, il y avait un fort usage quotidien de la voiture, 76 % des déplacements se faisant en voiture particulière notamment. Il y a donc ce principe de réalité. Je vais quand même le lier au rapport n°6 que nous venons de voir.

Encore une fois, c'est une question de méthode, et je suis désolé de vous le dire. C'est une question de méthode. On apprend dans la presse que dans le cadre des mobilités, des travaux seront réalisés sur des voies à Besançon, rue Midol, éventuellement sur la rue de Belfort, sur le pont de la République, sur le pont de Velotte. Sur le pont de Velotte, l'infrastructure est peut-être à retravailler et à consolider, je vous l'accorde, mais dans tout cela, nous apprenons déjà des choses avant de travailler sur le Plan

de Mobilités qui sera revu ce soir dans le cadre de ce rapport n°7. Je suis aussi ce soir le porte-parole de certains riverains, certains habitants qui dénoncent les méthodes en termes de concertation, parce qu'ils n'ont pas été concertés. Il y a eu des concertations au moment de l'expérimentation rue Midol il y a déjà un certain temps. D'ailleurs, votre prédécesseur a sifflé la fin de la récréation, puisqu'il a arrêté l'expérimentation sur la rue Midol, car c'était un fiasco.

Il ne faut pas aujourd'hui, sous un angle idéologique, faire passer des choses en court-circuitant le circuit classique du fonctionnement d'une collectivité comme l'Agglomération. Je rejoins les propos de Laurent CROIZIER, car nous sommes vraiment sur cette ligne. Il y a un cadre de fonctionnement, et nous ne pouvons pas le squeezer d'un revers de main, parce que vous avez décidé que, et nous apprenons cela dans la presse. Je suis désolé, même si cela ne plaît pas à Monsieur CYPRIANI, mais c'est pour moi un déni de démocratie, parce que nous sommes là, élus, tous autant que nous sommes, pour pouvoir débattre, proposer. Après, une assemblée délibère. Il y a des pour, des contre, des abstentions. C'est le jeu démocratique qui s'installe, mais en tout cas, j'attire vraiment votre attention sur cette méthode.

De plus, la méthode est contestée, elle n'est pas bonne. Comme nous l'avons vu, cela ne s'est jamais vu, je crois, et certains sont peut-être plus anciens que moi dans cette assemblée, mais 40 voix contre un rapport, avec des Vice-Présidents qui votent contre, qui ont débattu avec vous en Bureau !

Quelque chose ne va pas dans cette méthode, et sur ce rapport n°7, encore une fois, nous apprenons des choses dans la presse alors que nous allons réviser le Plan de Mobilités qui est un super outil à travailler et sur lequel nous allons nous engager pleinement, parce qu'il a une vraie cohérence pour le territoire du Grand Besançon. Attention de ne pas vouloir trouver des solutions à la hâte, qui viennent engendrer des nuisances par la suite. Nous ne sommes pas engagés dans la méthode que vous nous proposez encore aujourd'hui et sur ce rapport n°7.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CYPRIANI.- Comme j'ai été un peu mis en cause, je réponds. Je suis un peu étonné que Monsieur CROIZIER demande à ce que nous mettions en place cette révision du Plan de Mobilités que nous attendons plusieurs mois avant de commencer à faire quelque chose sur Besançon. Il me semble que parfois, ils nous trouvent trop lents à agir, et là, justement, comme par hasard, il y a un prétexte pour ne rien faire. Je suis donc un peu étonné.

M. POULIN.- Nous aurons l'occasion de débattre de nombreux sujets lors de notre prochain Conseil Municipal. Mais je vais donner simplement une réponse assez factuelle sur la question du cyclable. D'ailleurs, je souscris à des propos qui ont été tenus sur le fait d'augmenter le nombre d'infrastructures cyclables sur notre territoire. Nous avons voté à l'unanimité un schéma cyclable d'agglomération. Nous avons voté 1 M€ lors de la dernière mandature, et dans le cadre du déploiement de ce schéma cyclable, que ces infrastructures n'apparaissent pas d'un seul coup, comme cela. Elles existaient d'ores et déjà dans des programmations. Je voulais juste rappeler cela. Nous aurons l'occasion d'en débattre plus précisément dans le secteur qu'à la ville de Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MULOT.- Madame la Présidente, sur cette révision du Plan de Mobilités, il me semble important d'inclure autant que possible tous les types de mobilité, notamment les trains. Il y a sans doute des améliorations possibles concernant la fréquence des TER dans le Grand Besançon. J'espère que nous pourrions travailler rapidement sur ce sujet avec la Région, et que tout pourra se faire le plus rapidement possible. Concernant la révision de ce Plan de Mobilités, avez-vous déjà établi un calendrier, comme c'est fait dans le cadre du SCoT ? Si oui, pouvez-vous nous le faire parvenir ? Merci.

Mme ZEHAF.- Pour l'instant, aucun calendrier n'est établi. Nous nous y pencherons une fois que le dossier aura été voté à l'Agglomération.

M. CONTOZ.- Ce document est tellement important et long à réaliser – j'ai porté le PDU de l'an 2000 – que pour moi, il est important qu'un nouveau rapport revienne et que nous ne nous arrêtons pas à vos déclarations, Marie, quand vous dites qu'il y aura des groupes de travail. Non, il n'y aura pas de groupe de travail. Il faut une véritable méthodologie d'élaboration, une véritable méthodologie de concertation

des élus – ce Plan ne doit pas se décider uniquement en Bureau – et une concertation extrêmement élargie dans une formule de démocratie participative. Je crois que c'est important. Je suis donc en attente d'un rapport sur la méthodologie qui sera appliquée, et bien sûr, sur le calendrier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de problème. C'est juste pour entériner le fait que nous rentrons dans une démarche réglementaire qui est celle de l'engager, puisque nous sommes en 2020. Effectivement, nous reviendrons très régulièrement sur ces questions. Elles sont fondamentales. J'aurais même tendance à dire – et je me tourne vers les plus anciens – que l'enjeu de la mobilité est extrêmement structurant. Il engage toute la logique d'aménagement du territoire, l'organisation des déplacements, etc. Ce travail se fera parallèlement à celui du SCoT, à celui du PLU, du PLUi, puisqu'il implique de nombreux éléments des différents plans. Comme je vous le disais, nous sommes ici dans un mandat des grands schémas. Il nous amènera à choisir d'autres façons d'organiser le territoire et d'envisager de penser les déplacements en particulier de façon différente.

Je voulais commencer à le dire précédemment. Tous les plans de relance à toutes les échelles, Europe, État, Région, impliquent des plans vélo. Tous les étages de l'administration de notre organisation du territoire envisagent des plans vélos. Je ne vais pas revenir là-dessus de façon dogmatique, parce que sauf à dire que l'Europe, l'État, la Région et le Département sont tous dogmatiques, tout le monde fait un plan vélo. Il est donc important de voir justement comment les choses s'organiseront, et du coup, la place que nous donnerons aux piétons, aux vélos, aux voitures, aux transports en transit, etc.

Vous voyez que ce sont des questions majeures de notre organisation, qui nécessitent autre chose qu'une seule page sur un rapport. C'est bien « nous allons démarrer une révision », et le travail de méthodologie se mettra en place en particulier avec des échanges transversaux, avec Jean-Paul MICHAUD pour le SCoT, avec Aurélien LAROPPE pour le PLUi, avec Marie ZEHAF pour tout ce qui concerne les transports, et bien sûr avec les uns et les autres. Ce sera également un travail avec les secteurs. Tout ce travail va se mettre en place. La méthode est en train de s'élaborer. Elle vous sera présentée et soumise. Un groupe de travail fera effectivement le suivi de ce dossier. Nous reviendrons en détail sur ce travail. Ce qui est intéressant est le participatif, comment construire le cahier des charges au départ. Nous savons bien qu'un dossier dépend aussi beaucoup de l'écriture du cahier des charges. C'est donc un travail que nous ferons aussi ensemble.

M. GUYEN.- Je voulais prendre la parole, car il me semble important que le Plan de Mobilités soit revu, et que les communes y soient véritablement associées. C'est pour cela que j'ai pris mon bâton de pèlerin et que je vais rencontrer tous les maires pour leur proposer, au-delà du schéma directeur cyclable, un schéma directeur communal qui permettra dans chaque commune de voir aussi les déplacements cyclables (couloirs cyclables, pistes cyclables), les faisabilités pour que nous puissions engager sur cette réflexion. Je le fais au fur et à mesure que je vous rencontre et que je vous explique, avec les services qui sont totalement mobilisés pour la réflexion sur la partie cyclable. Je tiens à le préciser, puisqu'à chaque fois que nous entamons des travaux de réfection de chaussée, d'aménagement de voirie, nous sommes également dans la réflexion du déplacement cyclable et piéton.

Je voulais aussi préciser que sur la partie Velotte, les dégâts sur l'ouvrage étant importants, nous profitons de la fermeture de cet ouvrage pour aménager des pistes mode doux en encorbellement de part et d'autre de l'ouvrage. L'ouvrage étant fermé à la circulation, nous en profitons pour faire ces aménagements, ce qui est intéressant.

S'agissant de la rue Midol, c'est un dossier que je découvre également. M'étant renseigné, je sais qu'il y a eu trois niveaux de concertation. Tout le monde n'est pas d'accord. Bien évidemment, tout le monde revendique une place pour les commerçants, pour les riverains, etc. J'ai proposé que le 23 ou 24 septembre, nous montions un stand sur le petit parking de la rue Midol pour présenter le chantier à venir et pour l'expliquer. Cette proposition a été acceptée. Chacun pourra ainsi venir rencontrer les élus, les services pour que nous puissions avancer sur ce sujet. Je donne donc rendez-vous à chacune et chacun pour venir nous solliciter pour que nous puissions expliquer les travaux que nous allons entamer. Je sais que nous ne ferons pas l'unanimité, mais au moins, nous aurons eu la concertation quatre fois sur ce sujet.

M HENRY.- Si je puis me permettre, j'habite rue Midol, et par rapport à la concertation que l'on nous vante depuis une quinzaine de jours sur l'aménagement de cette piste cyclable, j'étais à la première réunion. On nous a présenté un projet. Après, il avait été décidé la mise en expérimentation qui a été

faite à l'automne. Nous avons reçu quelque temps après, une lettre de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET nous annonçant que cette expérimentation n'avait pas lieu d'être compte tenu de la surcharge de trafic que cela engendrait sur la place Leclerc. Après, on a entendu et lu dans la presse que les habitants avaient été concertés, et j'apprends ce soir avec bonheur qu'enfin, une concertation est ouverte, mais une concertation sachant que, comme pour de nombreux sujets ce soir, la décision est déjà prise et la concertation n'aura juste lieu que pour entériner la procédure.

Mme ZEHAF.- Je peux vous répondre, parce que j'étais aux deux réunions avec les riverains. Nous avons fait deux réunions avec eux. Les services sont venus au début avec un projet que nous avons retravaillé suite aux remarques des riverains. Nous avons eu une deuxième réunion avec les riverains et nous avons amélioré le projet avec leurs remarques. Les distributions de courrier ont été les mêmes. Je pense que vous avez été invité aux deux réunions. Les décisions que nous avons prises n'ont pas été uniquement des décisions prises par la ville de Besançon et les services. Cela a été travaillé en concertation avec les riverains.

Vous serez informés de ce stand que nous allons monter le 23 septembre avec Monsieur GUYEN et Monsieur GAVIGNET pour être à disposition des personnes qui auront envie de poser des questions. J'ai rencontré plusieurs fois Monsieur ACUSSE, commerçant dans la rue. Nous avons eu des échanges réguliers avec les riverains de la rue Midol.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si nous nous mettons à parler de la révision d'un Plan de Mobilités de la rue Midol de Besançon, je pense que nous allons ennuyer énormément l'ensemble des communes de l'Agglomération, et franchement, je trouve qu'il ne serait pas logique que nous nous mettions à discuter de ce qui se passe dans chacune des communes depuis là où nous sommes. Je n'irais jamais me permettre d'aller vérifier la méthode des communes les unes après les autres. D'accord, nous avons une opposition de la ville de Besançon très présente, qui a envie de parler, qui ramène le débat de la ville de Besançon sur l'Agglomération, mais j'espère que nous allons réussir à équilibrer justement le rôle de chacun et là où les choses doivent se faire. Il est nécessaire de parler des problématiques de la commune en assemblée de la commune, et nous en parlerons le 14. Ici, que nous soyons sur le sujet de la façon de faire le territoire, de voir comment les débats sont portés, sur la légitimité de mener un certain nombre de dossiers, OK, mais sur ce rapport, je ne donne la parole à personne.

Je mets donc au vote l'engagement de la révision du Plan de Mobilités. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°8 - Évolution, remplacement et maintenance corrective et évolutive des infrastructures de stockage, serveurs, sauvegarde et logiciels associés -
Autorisation de signature de l'accord-cadre

M. COUDRY.- Il s'agit de valider un accord-cadre à bons de commande auprès de l'entreprise SCASICOMP pour un montant de 1 750 000 €. Cela concerne l'évolution, le remplacement et la maintenance des infrastructures de stockage, serveurs, sauvegarde et logiciels associés. Ce sont des évolutions majeures qui ont lieu tous les quatre à cinq ans. J'attire votre attention sur l'aspect vital de cette opération, car il s'agit de réactualiser les infrastructures de stockage et de sauvegarde du système informatique de nos collectivités. L'appel d'offres a été lancé avec une procédure de dialogue compétitif à l'été 2019. La Commission d'Appel d'Offres a statué fin juillet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Étant donné l'attaque que nous avons eue dernièrement, heureusement que nous avons du matériel et que nous continuerons à investir dans du matériel de stockage de données. Qui s'oppose à ce dossier ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 9 - Réseau informatique - Maintenances préventive et curative, assistance et évolution des matériels et des logiciels -
Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

M. COUDRY.- Le présent rapport vous propose d'autoriser le lancement de la consultation pour le renouvellement d'un accord-cadre à bon de commande et d'autoriser sa signature pour un montant estimé à 900 000 €. Cela concerne le réseau informatique, la maintenance, l'assistance et l'évolution des matériels et des logiciels. L'actuel marché arrive à échéance le 31 octobre 2020, et ce renouvellement est prévu pour une durée de quatre ans. Il s'agit notamment de remplacer les bornes Wi-Fi des bâtiments des collectivités, ou encore de renouveler les logiciels de gestion des sites distants de type station d'eau, éclairage public, etc.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau -
Saison 2020/2021

M. JASSEY.- En 2017, le Grand Besançon a redéfini sa politique d'aides aux clubs sportifs de haut niveau. Il a retenu dans ses choix les clubs de handball féminin et masculin de par leur rayonnement et leur attractivité. La proposition de soutien prévue au budget 2021 s'élève à 120 000 € concernant le club féminin et de 70 000 € concernant le club masculin. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention avec chacun de ces clubs. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de précision ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°11 - Fonds d'Intervention Économique (FIE) Ajout d'un dispositif d'aide au fonctionnement

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est maintenant un moment un peu particulier. Je donne la parole à Monsieur Nicolas BODIN sur le Fonds d'Intervention Économique. Ce fonds est justement d'actualité étant donné la crise économique à laquelle nous sommes confrontés.

M. BODIN.- C'est effectivement un dossier singulier. Vous savez que pendant la crise du Covid-19, certaines activités économiques ont été particulièrement impactées, notamment celle des boîtes de nuit et discothèques qui sont fermées depuis le 15 mars dernier et qui le seront a priori jusqu'au mois d'avril 2021. Pendant un an, elles n'auront donc strictement aucune activité. L'État a mis en place un programme d'aide au loyer de 5 000 € par mois pendant trois mois. Ce programme s'est étalé sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2020. Nous sommes actuellement au mois de septembre et l'État n'a pas décidé pour le moment de proroger cette aide. Il est donc proposé que GBM se substitue à l'État si l'État devait arrêter ce processus d'aide. Il est donc proposé une aide de 300 000 € pour ces six ou sept établissements de nuit sur la période s'étendant potentiellement du 1^{er} octobre 2020 au mois de mars 2021. Néanmoins, si l'État prorogeait cette aide, il est possible que cette somme mobilisée par GBM ne soit absolument pas mobilisée.

Mme MULOT.- J'ai une question. Est-ce que ce sont uniquement les boîtes de nuit qui sont concernées ? S'agissant des activités récréatives, seules les boîtes de nuit sont-elles concernées ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons mis en place un dispositif répondant à l'arrêt absolu que subissent uniquement les boîtes de nuit. L'État a annoncé qu'il s'engageait, mais nous ne savons pas exactement ce qui va se passer. En réalité, c'est la mort absolue des boîtes de nuit. Il s'agit là vraiment d'une mesure d'urgence. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Présidente. Cette proposition correspond à ce que nous avons proposé très tôt, c'est-à-dire pendant la période du confinement. Nous avons démontré la nécessité de cette action et de ce soutien de la Communauté urbaine aux entreprises lors d'une conférence de presse en visio tenue le 27 avril dernier. La Communauté urbaine ne pouvait pas rester à l'écart alors que l'État et la Région dégageaient des sommes importantes en faveur des entreprises en difficulté. Mais il aura fallu du temps pour convaincre et réagir alors qu'il y a urgence. C'est un début.

Nous devons donc suivre l'évolution des entreprises avec beaucoup d'attention dans les prochaines semaines et les prochains mois afin d'adapter nos dispositifs de soutien pour déjouer les pronostics de perte de plusieurs centaines d'emplois sur le territoire suite à la crise. Merci. Vous avez bien compris que nous allons voter pour le dossier.

M. BODIN.- J'apporterai quand même un gros bémol à ce propos. La Communauté d'Agglomération est compétente dans le cadre d'aides à l'immobilier d'entreprise ou d'aménagement des zones d'activités économiques. La Communauté urbaine ne peut pas se substituer au chef de file en matière économique qu'est la Région, voire l'État. Nous ne pouvons pas verser des subventions à des entreprises de manière aussi indirecte, parce que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ayant permis de faire cela, elle a clarifié les compétences et les rôles de chacune des collectivités, notamment en termes économiques.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les propositions générales de soutien aux entreprises ont été faites par tout le monde, car nous sommes tous dans cette préoccupation. Ici, c'est particulier. Il s'agit bien d'un soutien aux boîtes de nuit qui sont dans une situation inédite. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°12 - Bilan des aides Covid et plan de soutien août 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'une première étape, mais nous reviendrons sur ce plan au fur et à mesure.

M. BODIN.- Vous avez deux parties dans ce rapport. Vous avez d'une part un bilan de l'activité, de l'aide apportée par Grand Besançon Métropole dans le cadre de ce plan Covid 2019, et d'autre part, des ébauches par rapport à un plan de relance, sachant que l'État a annoncé un plan de soutien massif de 100 Md€, ce qui représente une somme extrêmement importante. En revanche, pour l'instant, nous ne connaissons pas la déclinaison locale ni l'impact financier que pourra avoir ce plan de relance, et en résumé, nous ne savons pas qui le finance potentiellement. Lorsque l'on annonce des exonérations ou des non-recettes pour l'État à hauteur de 20 Md€, à un moment, il faut s'interroger pour savoir si, en termes budgétaires, par exemple sur une communauté urbaine comme la nôtre, cela aura un impact ou non.

La loi de Finances 2021 n'est pas encore votée, mais il y a encore un nombre de points d'interrogation très importants, et dix jours après l'annonce de ce plan de relance, pour l'instant, on n'est pas capable de mesurer l'impact économique qu'il pourrait y avoir en termes budgétaires sur les différentes collectivités, que ce soit la Région, le Département, GBM ou la ville de Besançon. C'est donc un gros bémol que nous pouvons apporter par rapport à ce plan de relance. Cela étant, je vais commencer par faire un bilan de l'activité et du rôle de GBM. GBM et la ville de Besançon ont dû faire en sorte, en sortie post-Covid, d'être capables que tous les investissements ne soient pas bloqués et que la reprise puisse se faire très rapidement. Il y a donc eu un travail très important des différents services pour que tous les grands projets d'aménagement, que ce soit en termes d'urbanisme ou en termes économiques, puissent sortir très rapidement, que tous les marchés puissent être également prêts. Ce travail a donc été fait.

Vous voyez que nous avons plus de 100 M€ en projets d'investissement programmés sur les prochaines années sur la Ville et l'Agglomération. Quelques-uns sont cités. Vous avez par exemple le plan Campus pour la rénovation du campus de la Bouloie, le bâtiment Bio Innovation qui est vraiment une pépite sur le site des Hauts-du-Chazal dans lequel on est en train de développer et d'écrire la médecine du futur, ou bien tous les travaux de voirie, dont s'est occupé Marie ZEHAF par le passé, et dont s'occupe Yves GUYEN au cours de ce mandat. En parallèle, il y a eu des exonérations, des non-recettes, soit 2 M€ concernant à la fois des exonérations de droit de place et le stationnement gratuit en centre-ville

entre 12h et 14h. Il y a également eu 1,8 M€ pour de premières mesures d'urgence, à la fois des achats de locaux de matériel de protection, ce qui était l'urgence absolue dès le départ.

Ensuite, il y a eu :

- des suspensions de loyer des différents locataires de la Ville, de GBM et des différentes scènes (par exemple Aktya),
- des soutiens aux commerces locaux,
- le maintien des différentes aides aux associations culturelles, sportives, ce que nous avons fait précédemment en votant le rapport présenté par notre collègue Michel JASSEY avec les subventions aux différents clubs de handball, subventions initialement prévues, mais qui n'ont pas été revues à la baisse. GBM a donc respecté ses engagements vis-à-vis de ces clubs.

Nous allons continuer un certain nombre de projets structurants. Sur l'enseignement supérieur, il y a la rénovation du projet de la Bouloie, celui de la bibliothèque universitaire/bibliothèque d'agglomération sur Saint-Jacques. Il y a également :

- le bâtiment Bio Innovation,
- la coopérative du numérique dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain) de Planoise,
- tous les travaux de voirie initialement prévus,
- le renforcement de la stratégie d'attractivité du territoire pour les habitants, les entreprises, les étudiants, les touristes.

Un fait très important sur les étudiants par exemple : au début du mois de juillet, il était prévu que simplement 20 % des cours soient assurés en présentiel, c'est-à-dire avec la présence physique des 23 000 étudiants. Finalement, la rentrée s'est faite, ou est en train de se faire, avec les 23 000 étudiants prévus en présentiel.

Cela veut dire qu'en termes d'attractivité et d'animation de la ville, c'est quand même une décision politique extrêmement importante, sous réserve que la crise sanitaire ne se développe pas. Il y a également une autre démarche initiée par la Région sur le fait d'avoir une démarche de maintien ou de relocalisation de certaines activités économiques. Il s'agit d'une étude pilotée actuellement par la région Bourgogne-Franche-Comté. Nous devons également nous intéresser au soutien de nos structures associées, notamment à l'impact très important de cette crise du Covid-19 sur une structure comme la SEM Micropolis.

En termes de transition écologique, il y a plusieurs points d'action. Des commissions seront créées, avec des débats assez importants. Il y aura aussi l'actualisation et l'adaptation de la charte d'orientation du commerce. Cette charte avait été écrite par l'équipe précédente, mais elle n'avait pas été présentée ni en Bureau ni en Conseil Communautaire. Cela signifie que ce travail existe, c'était un bon préalable et il faudra savoir conclure ce sujet.

Il y a un travail sur le schéma des zones d'activités économiques pour GBM. Nous avons déjà eu des travaux. Marcel FELT est le conseiller communautaire délégué dédié aux zones d'activités économiques. Il y a donc un travail partenarial à la fois avec Benoît VUILLEMIN, Catherine BARTHELET, Jean-Paul MICHAUD, Aurélien LAROPPE et Marcel FELT. Ce sera présenté également dans quelques semaines en commission. Il y a un plan de requalification pluriannuelle des ZAE, ce qui aura aussi un impact financier assez important, mais il est vrai que nous avons des zones d'activités économiques. Je pense à la zone de Trépillot ou celle de BTC (Besançon-Thise-Chalezeule) qui sont quand même dans un état assez préoccupant. Il faudra donc que nous injectons de l'argent pour avoir des zones qui demeurent totalement attractives. Vous avez ensuite la mise en place d'un schéma de développement des énergies renouvelables, en lien avec le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), la structuration d'une filière d'excellence dans les écoactivités.

S'agissant du volet numérique, il y a :

- la poursuite de la mise en place d'un pôle d'excellence numérique dans le cadre du NPNRU sur le secteur de Planoise,
- la formalisation d'une stratégie Smartcity,
- le déploiement d'équipement numérique au sein des lieux d'hébergements individuels ou collectifs, en lien avec l'ARS et le Conseil Départemental du Doubs.

Sur ce dernier point, nous nous sommes rendu compte dans le cadre de la crise du Covid-19, que ce problème de manque de communication entre les résidents et les personnes extérieures était un vrai problème. Les outils numériques peuvent être un palliatif. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait là un certain retard.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce retard est d'ailleurs national.

M. BODIN.- Sur l'attractivité, s'agissant du confortement de notre pôle enseignement supérieur recherche innovation, vous savez que les discussions continuent, mais elles sont compliquées avec le pôle universitaire dijonnais. Ayons toujours à l'esprit qu'un habitant sur cinq est un étudiant sur notre Communauté urbaine. Il est donc extrêmement important de maintenir une offre de formation pluridisciplinaire sur le secteur de Besançon, et également par rapport à l'ensemble des ex-Francs-Comtois. Besançon doit demeurer un lieu de formation tout au long de la vie dans quasiment toutes les disciplines. Le fait que nous ayons une université pluridisciplinaire à Besançon est vraiment une chance, et ce n'est pas le cas dans de nombreuses villes en France.

Par ailleurs, nous devons absolument accompagner les entreprises dans leur recrutement, tout simplement parce que parfois, nous nous rendons compte que pour attirer des cadres dans notre région, l'un des problèmes qui se posent est que le conjoint lui-même rencontre des difficultés pour trouver un emploi. Il y a donc des possibilités d'accompagnement. Nous souhaitons notamment nous rapprocher des militaires qui, de ce point de vue, ont mis en place il y a quelques années une cellule extrêmement performante, puisqu'ils sont également confrontés à ce type de problème à peu près chaque année.

Voilà très rapidement les pistes de travail que je vous propose et qui seront développées un peu plus largement très bientôt.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est effectivement quelque part un bilan, et en même temps les pistes telles que nous les avons décidées ces derniers temps. Avez-vous des remarques ?

M. AYACHE.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais saluer ce plan de relance qui vient de nous être présenté. Il semble à la fois très transversal dans les diverses délégations des Vice-Présidents et vraiment collé aux compétences de notre Communauté urbaine. Tout à l'heure, cela a été dit, notre Communauté urbaine n'a pas la compétence économique. La Région et l'État peuvent délivrer des aides directes aux entreprises. Vous avez travaillé en Bureau, a priori, sur un plan de relance qui s'articule autour de toutes les compétences venant en complément du plan de relance que la Région annoncera prochainement, au mois d'octobre. Ce plan de relance concerne des aides directes aux entreprises, les compétences que nous avons en partage avec l'État.

Je voulais donc saluer ce travail, parce que l'addition des dispositions que prend l'État est assez phénoménale. En effet, ce sont 100 Md€ dont 40 Md€ proviennent du Plan de Relance européen qui est lui-même d'ailleurs assez exceptionnel et qui se décline dans les Régions. Ainsi, notre région Bourgogne-Franche-Comté va bénéficier d'une enveloppe qui n'est pas encore fixée, mais qui serait de l'ordre de 100 à 130 M€ de FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) supplémentaires, qui viendront soutenir les projets des collectivités ou des entreprises et qui viennent s'ajouter – ce n'est pas un scoop que je donne là, puisque la Présidente l'a déjà dit – aux 400 M€ que la Région va déployer en octobre dans les différents domaines de l'action économique, mais avec un accent extrêmement fort vers la transition écologique.

Je trouve cela exceptionnel, car c'est l'addition, je crois, du travail concerté (mais jamais assez concerté, car nous sommes dans l'urgence) entre l'État, la Région et les communautés urbaines ou les communautés d'agglomération qui esquissera cette reprise économique que nous attendons tous dans un contexte extrêmement difficile. Nous n'en connaissons d'ailleurs que le début en ce moment. Je voulais donc saluer le travail réalisé par les différents Vice-Présidents.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires sur ce plan ?

M. MICHAUD.- Patrick AYACHE a exprimé des choses très intéressantes. Notre travail justement de concertation a été très intéressant, parce que nous nous sommes réunis pour travailler sur ce plan toutes tendances politiques, tous secteurs confondus pour arriver à quelque chose de bien. Justement, j'insiste sur ce point. On travaille bien, on avance bien que lorsque l'on se concerta et qu'on le fait

ensemble. Ce plan en est le meilleur exemple. Je crois foncièrement que nous devons renforcer au sein de notre communauté ce travail de partenariat, de concertation. J'insisterai sur le rôle qu'ont les commissions, sur le travail important des groupes de travail que nous mettons en place, groupes parfois multicompetences et qui recoupent plusieurs competences. J'avais insisté pour que nous démarrions très tôt cette réflexion. Cela me semblait très important. Là, nous avons finalement réussi à proposer quelque chose qui va dans la bonne direction et qui va permettre aux entreprises d'avoir du travail.

Aujourd'hui, tout s'enchaîne. La collectivité investit dans un certain nombre de domaines. Si nous faisons de la voirie, cela se répercutera sur tout un ensemble de choses, sur les marchands de matériaux, sur les marchands de matériels, sur l'emploi, sur le commerce, puisque l'on va apporter de l'argent. Il est donc extrêmement important que nos collectivités continuent à investir. J'avais pensé aussi qu'il serait extrêmement important que nous soyons prêts pour justement pouvoir bénéficier de toutes les aides qui seront mises en place. Il ne faut pas oublier que lorsqu'il y a des plans de relance, il faut être extrêmement réactif pour pouvoir bénéficier justement des aides que l'on va pouvoir capter. Si l'on est en retard là-dessus, on aura énormément de mal à capter ces aides. Je tenais à mettre ces éléments en avant. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Jean-Paul. Avez-vous d'autres remarques ?

M. FAGAUT.- Concernant ce rapport n°12, sur le bilan des aides Covid, je pense que nous sommes tous mobilisés pour continuer à accompagner notre territoire. Cela étant, dans ce que Nicolas BODIN a pu présenter, notamment dans les 100 M€, certains dossiers ont démarré avant le Covid-19, par les exécutifs aussi qui étaient auparavant ici ou dans les communes. Il faut aussi relativiser par rapport à ce chiffre de 100 M€, certains dossiers étant déjà lancés, mais l'objectif est de les continuer et de les poursuivre. C'est donc intéressant.

Madame la Présidente, je vous avais écrit, et j'ai eu la réponse uniquement aujourd'hui. Je pense que nous aurions pu aller plus loin, notamment sur la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Je vous en avais déjà parlé ici. D'autres collectivités l'ont fait. Je pense notamment au PMA (Pays de Montbéliard Agglomération). Ils l'ont fait. Ils ont exonéré et dégrèvé exceptionnellement deux tiers de la CFE sur l'année 2020. Je pense que nous aurions peut-être pu aussi avancer sur ce sujet.

J'ai trois questions à vous poser. Vous n'avez peut-être pas la réponse d'ailleurs ce soir, ce que je peux comprendre. Demain, on va avoir la réforme des valeurs locatives, donc des établissements industriels. On aura peut-être aussi des problématiques sur les CFE. Notre tissu économique va être en difficulté, ce qui va amener et générer des baisses de recettes pour GBM et pour nos communes. L'avez-vous anticipé ? Si oui, comment l'avez-vous anticipé ? Ma question n'est pas simple et je ne demande pas de réponse ce soir. Comment et dans quelles perspectives vous inscrivez-vous par rapport à cela ?

Ma deuxième question repose sur ce grand plan Territoires d'Industrie porté par l'État à l'horizon 2022/2023, je crois, où plus de 1 Md€ sont positionnés sur ces territoires d'industrie. Grand Besançon Métropole s'est-elle inscrite dans cette dynamique au niveau de ce grand plan national ?

Troisièmement, dernièrement, sur l'action Cœur de Ville, parce que nous pouvons aussi en parler dans ces aides post-Covid, Enedis a signé une convention pour apporter des données énergétiques et de revitalisation dans l'action Cœur de Ville. Où en est-on dans ces avancées ? Je ne vais pas remettre sur la table le débat de la 5G. Mais où en est-on par rapport à cela ? Parce que cela participe aussi à la revitalisation de l'opération Cœur de Ville.

J'aimerais avoir des réponses à ces questions, peut-être pas sur la première, car elle est un peu plus complexe, mais en tout cas, au moins sur la deuxième et la troisième question. Merci à vous.

M. BAULIEU.- Je ne vais pas limiter mon propos aux questions très précises de Ludovic FAGAUT, même si nous travaillons sur certaines, bien évidemment. Je voudrais redire quelques mots sur l'action globale, sans m'éterniser sur le sujet. Chacun doit se souvenir que les équipes se suivent, c'est vrai, mais elles assurent la continuité de l'action. Nous avons d'abord réagi dans l'urgence dans le courant de l'été. Cela fait partie du bilan rappelé par Nicolas BODIN, mais ayons-le bien en tête. Tout le monde était sur le pont. Ce n'est pas vrai que dans notre collectivité. Chacun y a mis du sien. Soulignons-le pour bien nous en souvenir et pour bien voir l'enchaînement des opérations et leur complémentarité.

Patrick AYACHE l'a souligné précédemment. Il est vrai que nous ne sommes pas chefs de file. Le Plan Région auquel nous avons adhéré avec les deux volets d'aides directes et d'avances remboursables est un dispositif auquel nous nous sommes associés, qui est extrêmement important, puisque précisément, en complément, avec les volets État, il cible les petites et très petites entreprises. C'est donc essentiel. Par ailleurs, nous avons beaucoup insisté dans le cahier des charges conventionné avec la Région, qui nous donne d'ailleurs délégation d'exécution sur ce Plan, pour que nous soyons aussi proches que possible du cas par cas. Gardons-nous des généralités. C'est aussi un propos que je reprendrai à propos d'éventuels allègements fiscaux.

Vous le savez comme moi, puisque vous allez sur le terrain, il y a des situations d'entreprise extrêmement diverses. Certaines entreprises sont dans des situations extrêmement critiques, voire pire que cela pour certaines ; d'autres sont dans une situation extrêmement florissante, et nous nous en réjouissons. Cela existe sur notre territoire comme ailleurs. Encore une fois, si vous allez sur le terrain, vous en connaissez. Nous allons donc nous dispenser de les citer ici. Pendant l'été, il y a également eu – et ce sera à suivre – la vigilance attentive à l'égard du commerce, notamment du petit commerce, avec un certain nombre de mesures qui ont été prises.

Comme indiqué dans le rapport, beaucoup reste à faire. Une entité a été citée tout à l'heure. Nous devons avoir, nous peut-être beaucoup plus que d'autres, parce que c'est ce qui nous est tout proche, un souci d'attention pour assurer au besoin le sauvetage de toutes les entités de vie de proximité, et il faudra trouver les moyens, peut-être bien là encore en complémentarité avec la Région, les champs d'accord pour assurer ce sauvetage de ces entités, que ce soit les associations, les clubs, les sociétés d'économie mixtes, etc. qui assurent la vie de nos territoires sur le plan de la culture, du sport et des loisirs notamment. Il y a là un champ considérable d'acteurs à l'égard desquels nous devons être extrêmement attentifs.

Certains semblent passer aisément le cap, d'autres moins, et dans cette rentrée, beaucoup s'interrogent sur le nombre d'adhérents qu'ils vont retrouver avec leurs adhésions, leurs inscriptions, etc. Nous savons tous combien cela fait partie de la vie de nos territoires, qu'ils soient de centre-ville, de bord de ville, de périphérie, voire les villages les plus éloignés du centre que nous rassemblons ici. C'est donc un domaine sur lequel les élus et les services sont à la manoeuvre pour faire du recensement et essayer peut-être d'ajuster les choses.

C'est dans le rapport, mais ne le passons pas sous silence. Sans doute que l'aide la plus conséquente que nous pouvons apporter à l'économie en général sur nos territoires concerne nos investissements. C'est rappelé régulièrement. Dans un contexte de confinement, d'après-confinement, nous avons poussé les feux autant qu'il était possible. Nous ne sommes donc pas très loin du niveau d'engagement de l'an dernier. C'est dire après cette période de neutralisation pendant laquelle beaucoup chez nous ont néanmoins travaillé, mais cet engagement financier – vous le savez, c'est dans le rapport, mais il faut le dire et le répéter – représente près de 80 M€ pour ce qui concerne le Grand Besançon en 2020. Quand on y ajoute la ville de Besançon, autour de 35 M€, nous sommes au-delà des 100 M€, et nous le savons pour suivre les rythmes d'engagement dans les communes, c'est de l'ordre de 150 M€ sur notre territoire que les collectivités de proximité du groupe local engagent dans l'économie.

Comme il est d'usage de demander « que fait-on sur plusieurs années ? », je vous invite à faire les multiplications. Vous en avez une dans le rapport : sur cinq ans, cela fait la bagatelle de 750 M€. C'est aussi ce que nous apportons d'essentiel pour assurer notre soutien à l'économie locale. Ne perdons pas de vue que nous devons le faire en totale responsabilité, en étant attentifs et réactifs pour mettre en œuvre ce que nous venons d'évoquer, mais également pour garder un cap fiscal et financier permettant de tenir la route. Il a été dit tout à l'heure que l'État engage énormément. C'est vrai que si l'État n'avait pas fait ce qu'il a fait, notamment sur l'énorme volet du chômage partiel, beaucoup de choses seraient par terre.

Je vous invite à regarder les courbes financières concernant l'État. C'est un souci, et nous étions avant la crise à 4 % de PIB artificiel dans le pays, puisque nous étions déjà à 100 Md€ de déficit courant. Rapportés à 2 400 Md€ de PIB, vous faites la division, le ratio et vous trouverez les 4 %. Nous étions donc déjà à 4 % de PIB « artificiel » ou « à crédit ». Ces jours-ci, nous en mettons 4 de plus, en plus de ceux déjà engagés depuis le début de l'été. Combien de temps pourrions-nous garder ce cap, même avec les concours européens pour lesquels nous serons tenus à rembourser notre part ?

Si vous avez bien suivi, elle sera un peu proportionnelle à ce que nous aurons reçu nous-mêmes. C'est la loi aussi de la solidarité européenne. Nous avons donc un cap collectif préoccupant. Face à la situation très difficile que nous connaissons, il y a nécessité d'engager, mais à chacun de considérer comme il convient les garanties de recettes nouvelles dans les prochaines années. C'est donc en responsabilité que nous sommes prudents sur des mesures consistant à réduire des recettes, puisque précisément, si nous prenions ces mesures, elles auraient un caractère général et s'adressant à des entreprises dans la diversité que j'évoquais tout à l'heure. Il nous semble donc plus responsable d'avoir des mesures d'accompagnement plus ciblées, mais sans nous priver de la ressource qui nous est à nous-mêmes indispensable.

C'est vrai que dans les prochaines années, nous connaissons, même si l'économie rebondit, les conséquences de ce que nous connaissons cette année. Nous ne perdons pas de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) cette année, mais nous la perdrons l'année prochaine, puisque c'est une collecte nationale. Nous ferons j'espère, si je puis dire, l'économie de ne pas être extrêmement précis ce soir, puisque nous essayons effectivement d'estimer les choses, mais plusieurs millions d'euros manqueront bien évidemment dans la caisse. De même que nous suivons sur un autre registre avec attention les recettes de versement mobilité qui là aussi doivent être analysées avec beaucoup de circonspection, puisque les calculs de reversement ont été ajustés pour tenir compte précisément de la baisse de recettes. Il en manque, nous regardons les derniers mois. Ce n'est pas « aussi pire » que nous pouvions le craindre, mais il en manquera également.

Ce sont effectivement des millions d'euros que nous engageons et des millions d'euros qui nous manqueront en recettes, mais personne ne sait répondre, parce que je n'ai pas la boule de cristal pour savoir combien de temps nous devons voir passer pour retrouver les recettes.

Ce coup-ci, nous allons nous en remettre aux prévisions de l'État qui parle qu'en 2022, comme par hasard, nous aurons retrouvé à peu près le rythme ; d'autres parlent plutôt de 2023, mais ni les uns ni les autres ne le savent vraiment et nous ne leur en ferons pas grief. Nous sommes sur un rythme d'impasse qu'il faudra assumer sans confondre les genres, bien évidemment. Dans le souci de maintenir le cap de la responsabilité fiscale et financière, cela veut dire simplement que nous aurons dans les prochaines années un niveau d'engagement d'investissement qui, de toute façon, sera légèrement (ou très) altéré, par ce que nous aurons dû engager.

Toutefois, c'est une nécessité, bien évidemment, mais ayons ce volontarisme attentif pour coller à la réalité dans la complémentarité des dispositifs existants. Nous devons donc :

- faire du sur-mesure autant qu'il est possible, les situations étant extrêmement différentes,
- être extrêmement attentifs à notre tissu de vitalité d'immédiate proximité, parce qu'il faudra absolument en assurer la survie,
- garder le cap de l'investissement,
- tenir la barre en matière de recette, ce qui est une nécessité absolue.

Merci de votre attention.

Je n'ai pas répondu à tout, parce que l'on a parlé des valeurs locatives des locaux industriels. Or ce cap est passé, la révision étant en application progressivement depuis 2017. Celle-ci fonctionne. J'ai dit tout le bien que je pensais du Plan. Si je dois reprendre, je le ferai bien volontiers. C'est une source d'injustice criante, mais cela ne changera rien au film. Sur les baisses de recettes, j'ai donné quelques indications en millions d'euros. bien évidemment, sur les autres opérations que nous conduisons, notamment l'opération Cœur de Ville, il faut, autant que faire se peut, évidemment, faire en sorte que les actions programmées soient menées à bien. Néanmoins, ce n'est pas seulement avec cela que nous arriverons à passer le cap. D'où l'inventaire plus global des choses. Cela a été dit en ouverture du propos par la Présidente tout à l'heure : c'est un rapport ce soir et il y en aura sans doute d'autres commandés par les nécessités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai quelques éléments à vous apporter. Pour l'instant, nous en sommes vraiment aux estimations, parce qu'évidemment, nous suivons le plus précisément possible ce qui se passe sur notre territoire. Nous estimons la baisse de la CVAE à peu près à 20 % en 2021. C'est d'ailleurs un taux cité au niveau national. Ce sont plus de 2 M€ de pertes de recettes pour GBM en 2021. Ce sera sans doute la principale baisse. L'impact sur la CFE devrait être plus lissé plutôt sur 2022, voire 2023. Nous voyons que de toute façon, ce sera un impact sur plusieurs années. Quant aux

10 Md€ de réduction des impôts professionnels par le plan de relance de l'État, il s'agit de la part de CVAE des régions pour 7 Md€, 3 Md€ se répartissant entre la CFE et la taxe foncière sur le bâti pour les établissements industriels. Les engagements pris par l'État sont une compensation intégrale. Nous allons donc rester là-dessus. L'expérience démontre qu'au fil des années, les compensations de ce type ont tendance malgré tout à être diminuées, mais restons optimistes.

Enfin, il existe pour GBM une incertitude forte sur le versement mobilités avec un décalage actuellement de l'ordre de 1,9 M€ par rapport à la même époque l'an passé. C'est donc quelque chose d'important. Je tiens d'ailleurs à signaler que la région Île-de-France a réussi à convaincre d'être compensée sur la perte qu'elle a subie. Pour l'ensemble des collectivités, je sais que France Urbaine est montée au créneau, qu'elle demande depuis plusieurs mois maintenant à ce que cette compensation puisse être appliquée de façon équitable sur tous les territoires. C'est un combat que nous continuerons à mener évidemment. Comme je vous le disais, je discutais encore avec un certain nombre d'acteurs de l'économie. L'idée est bien de faire un travail ensemble.

Je sais que la Chambre de Commerce et d'Industrie a comme objectif, à partir de la fin du mois, de refaire une enquête telle qu'elle l'avait menée au mois de mai, je crois, pour voir où en sont les trésoreries. Elle voulait attendre la fin du mois de septembre pour avoir un peu des indicateurs de bonne santé ou non du système économique de notre secteur. Évidemment, ce sera suivi, parce que nous voyons bien que les effets sont à retardement. Certains sont immédiats, d'autres en 2021, en 2021, en 2023. Comme cela a été dit, dans la crise que nous connaissons et que nous voyons aujourd'hui, une évaluation consisterait à dire qu'il pourrait y avoir 11 points de perte en termes de PIB. Ce sont des niveaux que nous n'avons jamais connus. Derrière la crise de 2008/2009, c'était une évaluation à moins de 3 points, alors que, c'est multiplié par 4 pour la crise dans laquelle nous sommes.

Du coup, il faut quand même s'attendre à quelque chose d'extrêmement grave. C'est pourquoi nous sommes extrêmement attentifs à maintenir un budget qui permette de rebondir et de ne pas nous priver non plus d'un certain nombre de recettes qui doivent nous permettre de nous alimenter dans des aides que nous souhaitons pouvoir apporter, même si – nous sommes bien d'accord – nous sommes limités dans ces aides étant donné que nous ne sommes pas dans les compétences économiques telles que le territoire de la Région.

Je rebondis sur la demande que vous avez formulée pour savoir si nous étions allés sur le plan Territoires d'Industrie de 2022/2023. Pour l'ensemble de l'assemblée, il faut savoir que c'est un appel à projets portable par la Région. Le territoire du Grand Besançon n'étant pas éligible, nous n'allions donc pas aller sur ce genre d'appel à projets. Par ailleurs, sur Enedis, tout un débat existe, et il continue à se dérouler entre le SYDED et Enedis. Cette discussion se maintient et amènera sans doute à des retours auprès de vous dans les prochains mois.

J'espère que nous avons répondu à bon nombre de vos questions. En tout cas, ces éléments resteront de toute façon des éléments indicateurs qu'il faudra suivre. Je pense que dans tous les Conseils Communautaires de la Communauté urbaine que nous aurons, il y aura ce chapitre concernant la situation économique à chaque fois, avec des indicateurs de plus en plus précis. J'espère qu'ils montreront une certaine résistance de notre territoire, comme nous l'avions montré en 2009 où nous avons montré que cette résistance du territoire était due à une certaine plasticité du tissu économique dans lequel nous nous trouvons. Pour autant, vu la crise dans laquelle nous sommes, évidemment, nous verrons qu'il y aura des victimes de cette crise.

Je soumets ce dossier au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour la qualité des échanges qui ont eu lieu et l'information précise que nous avons pu avoir, avec la précision du moment telle que nous pouvons l'avoir.

Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°13 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER -
Convention interpartenariale modifiée

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce dossier est également important. Il participe justement à la question de la dynamique et de l'attractivité de notre territoire. Nathan SOURISSEAU va vous présenter Interreg franco-suisse Arc Horloger.

M. SOURISSEAU.- Je vais essayer d'être bref, car il commence à se faire tard. Il est vrai que c'est un enjeu important. Vous savez que nous portons conjointement avec la Suisse une candidature UNESCO sur les savoir-faire horlogers. Du côté français, Grand Besançon Métropole pilote ce dispositif. Le choix avait été fait d'adjoindre à cette candidature UNESCO un projet Interreg, avec des cofinancements européens, visant à profiter du souffle que nous apportera cette candidature et – nous l'espérons – ce classement pour le faire perdurer dans le temps, toujours dans une optique de coopération entre les acteurs. Je fais simple, mais cela passe par la création d'une structure de coordination transfrontalière, la création d'outils d'animation, de communication, notamment la mise en place d'un forum de la formation sur les métiers de l'horlogerie, ce qui peut être important notamment dans le cadre de l'économie. Pour le coup, ce forum serait porté par Grand Besançon Métropole. C'est donc vraiment intéressant.

Le rapport de ce soir concerne donc une convention. Nous évoquons simplement le côté français du projet Interreg, en lien également avec la ville de Besançon via son musée du Temps et le Pays horloger. Ce sont à peu près les trois acteurs de la convention. Cette convention avait été présentée en Bureau et en Conseil Communautaire au printemps dernier, mais on va dire que les chiffres n'étaient pas totalement arrêtés, le but étant de pouvoir commencer ce dispositif dès le mois de mars 2020, ce qui a été le cas. Finalement, ce soir, nous revenons devant vous pour approuver ce nouveau plan modifié avec une légère augmentation de la participation de tous les acteurs. Sans rentrer forcément dans les détails, pour le Grand Besançon, nous mettons environ 4 500 € supplémentaires sur la part d'autofinancement, ce qui est vraiment sur notre côté, parce qu'après, il y a toute une partie prise en charge par les fonds européens via Interreg et d'autres financements.

Je pense que j'ai à peu près tout dit.

Le Conseil Communautaire doit :

- approuver le projet ainsi modifié,
- approuver le nouveau plan de financement,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention interpartenariale modifiée avec la ville de Besançon et le Pays horloger.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Nathan. Des précisions sont-elles demandées ?

Mme VARET.- Je ne sais pas si c'est une précision, Madame la Présidente, mais je pense qu'il est important à un moment où nous allons nous quitter, de rester justement sur quelque chose de très consensuel et de très optimiste. Je pense que ce projet de partenariat en vue du classement de cet Arc jurassien franco-suisse au patrimoine de l'humanité est important. Les Suisses sont nos amis, nos voisins. Nous avons tous intérêt à travailler, que ce soit Besançon comme la périphérie, le Grand Besançon. Nous avons d'ailleurs beaucoup soutenu cette façon de mettre en avant les savoir-faire horlogers franco-suisse dans le cadre de nos partenariats « Besançon maintenant » avec nos soutiens. Je pense que ce partenariat permettra peut-être de doper le tourisme sur la Région, et nous pourrions profiter de ce rayonnement pour redynamiser notre région. C'est donc vraiment une très bonne chose de pouvoir signer ce partenariat et de voter ce projet. J'espère que nous pourrions fêter ensemble l'inscription de cet Arc franco-jurassien horloger au patrimoine culturel et matériel.

M. SOURISSEAU.- J'en profite d'ailleurs, puisque vous m'en donnez l'occasion, et c'est vrai que je ne l'ai pas évoqué, pour vous indiquer que nous devrions avoir la réponse d'ici mi-décembre. Cela peut donc arriver très rapidement. Évidemment, nous serons très contents, puisque, comme vous l'avez dit, c'est un potentiel de développement touristique indéniable pour le territoire, et pas seulement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Il est vrai que cela montre aussi l'importance des alliances de territoires. C'est aussi cela la dynamique. Je passe au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais vous proposer un dernier point, car je dois revenir sur un élément qui nous a manqué sur un dossier concernant GBH et sa nomination. Il nous est demandé de proposer une personne qualifiée. Je propose Robert STEPOURJINE pour être personne qualifiée sur GBH. Je reviens sur ce dossier que je soumetts au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour Robert STEPOURJINE.

Bonne soirée et à bientôt. Merci beaucoup.

La séance est levée.